

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XII

AVRIL 1913

N° 4

LA GRÂCE CAPITALE DU CHRIST

SIMPLE EXPOSITION DOCTRINALE D'APRÈS LES PRINCIPES THOMISTES

(Quatrième et dernier article)

2° DE LA CAUSALITÉ PHYSIQUE DE LA GRACE CAPITALE

C'est par mode de causalité principale morale que la grâce capitale produit son effet. Est-ce pour elle le mode unique d'opération ? N'est-elle pas aussi cause physique de son effet ? Le Christ en tant que Personne de la Trinité Sainte est cause physique principale, c'est évident. Peut-on soutenir la même affirmation, s'il s'agit du Christ en tant qu'homme ou en tant qu'opérant par sa grâce capitale ? C'est ce qu'il s'agit de déterminer. La causalité physique diffère de la causalité morale en ce qu'elle produit elle-même un effet physique, postérieur, et distinct de la cause ; si elle le produit par sa vertu propre, nous avons la cause physique principale ; si elle le produit par la vertu d'un autre, nous avons la cause physique instrumentale. Rejetons toute pensée de causalité physique principale : la grâce est une participation de l'être divin ; pour la produire par sa propre vertu, il faut la posséder par sa propre vertu. Or, Dieu seul la possède ainsi ; de même que lui seul peut se donner des fils en communiquant sa nature. Rejetons aussi tout mode de causalité physique qui répugnerait à l'une des perfections divines : comme l'émanation répugne à la simplicité absolue. Ces restrictions faites, ne pourrait-on pas admettre dans la grâce capitale la causalité physique instrumentale ? Nous le croyons.

Notons que cette doctrine est connexe, pour ne pas dire une simple déduction de celle de la causalité instrumentale physique de l'Humanité sainte de Jésus.

Au point de vue dynamique, ce que nous pouvons dire de l'Humanité, nous pouvons le dire de la grâce capitale, quand nous parlons des effets surnaturels, parceque la grâce capitale est la raison formelle de la causalité de l'Humanité dans l'ordre de la grâce. Son mode proportionné, propre, naturel, c'est la causalité morale; mais qui ne voit que s'il est donné à l'Humanité une causalité physique, c'est à elle qu'il convient d'en être la raison instrumentale? Est-ce que sa seule perfection physique ne permettrait pas de lui approprier ce titre possédé par toute l'Humanité?

Etablissons le fait, cherchons ensuite le comment et l'étendue de cette causalité.

I. Est-il possible de saisir dans les faits de l'Evangile cette causalité physique de l'Humanité du Sauveur? Comment Jésus opère-t-il ses miracles, ses œuvres surnaturelles? La réponse nous permettra de déduire notre conclusion.

Les procédés d'opération de Jésus sont des procédés physiques qui semblent manifester une véritable causalité sur l'effet. Ainsi, c'est par des actions corporelles, des attouchements, des onctions qu'il produit les miracles. (MATTH. VIII, 2-3). "Un lépreux vient... Jésus, étendant la main, le toucha disant: Je le veux, sois purifié, et aussitôt sa lèpre est guérie." (MATTH. VIII, 14-15). "Jésus vient vers la belle-mère de Pierre malade de la fièvre. Il lui toucha la main, et la fièvre la quitta." (MATTH. IX, 28-30). "Deux aveugles s'approchent de lui... Il toucha leurs yeux, en disant: Qu'il soit fait selon votre foi; et leurs yeux s'ouvrirent." (MARC V, 25-30). "Une femme malade... toucha le vêtement de Jésus... elle sentit qu'elle était guérie. Jésus, connaissant en lui-même qu'une vertu était sortie de lui, se tourna vers la foule et dit: Quelqu'un m'a touché, car j'ai senti qu'une vertu était sortie de moi." (MARC VIII, 22-26.) "L'aveugle de Bethsaïda... Jésus ayant pris la main de l'aveugle, il le conduisit hors du bourg; puis il lui mit de la salive sur les yeux, et, lui ayant imposé les mains, il lui demanda ce qu'il voyait... Jésus mit de nouveau les mains sur les yeux, et il commença à voir." Même procédé pour l'aveugle-né, (JEAN IX) et pour le sourd et muet. (MARC VII, 32.)

Parfois la causalité physique se manifeste par des paroles, menaces ou commandements. (MARC I, 23-27.) "Au possédé de la synagogue... Jésus le menaça en disant: Tais-toi et sors de cet homme. Et l'esprit impur sortit." (MARC IX, 16-27). "A l'esprit muet possédant un jeune homme... Jésus menaça l'esprit impur et lui dit: Esprit sourd et muet, je te l'ordonne, sors de cet enfant." (MARC

VIII, 26). Sur le lac une tempête s'élève... " Jésus menaça le vent et dit à la mer : Tais-toi, calme-toi...et le vent cessa." (MARC V, 40-42). " A la fille de Jaire...et, prenant la main de la morte, il lui dit : *Talitha cumi*, jeune fille, je te l'ordonne, lève-toi. Et aussitôt la jeune fille se leva et se mit à marcher." (LUC VII, 12-15.) A Naïm... " il s'approcha, toucha le cercueil et il dit : Jeune homme, je te l'ordonne, lève-toi." C'est par ce procédé qu'il ressuscite Lazare ; c'est ainsi qu'il remet les péchés à Madeleine. Dans une foule d'autres cas, comme pour la justification et le perfectionnement spirituel de l'homme, un simple acte intérieur de volonté ou d'intelligence suffisait à cette causalité physique.

Et maintenant, dans de tels faits, comment qualifier de pur occasionnalisme ce procédé si constant, cette dépendance si fortement accusée entre l'effet et l'action physique ? Pourquoi surajouter à la prière (causalité morale), les onctions, les attouchements, la salive, la boue, (causalité physique) ? Doit-on désormais rejeter le sens obvie des faits et des mots de l'Évangile ? Faire, produire, vivifier, sortir, sont des expressions de causalité physique. Ce serait verser dans la critique subjective et s'écarter du conseil de saint Augustin. La tradition ne semble pas avoir voulu interpréter autrement ces passages des Saintes Lettres. Le Concile d'Ephèse déclare que la " chair de Jésus-Christ est vivifiante par suite de son union au Verbe, qui vivifie toutes choses " (Denzinger, IV, 83). Or, la causalité du Verbe est physique, donc aussi celle de la chair du Christ. Saint Cyrille, (*Comm. in Joan*, II, 4.) nous enseigne que " la chair du Sauveur fut la coopératrice des œuvres divines, et que son union avec le Verbe la rendait vivifiante. Comme le fer échauffé emprunte au feu sa chaleur et sa lumière, la chair de Jésus reçoit de la divinité une vertu qui guérit. Du moment que le Verbe habite dans cette chair, il l'associe à son œuvre de vie, et la rend vivifiante comme il est lui-même vivifiant par nature. " Saint Chrysostome (*Hom. 26 in Matth.*), commentant le passage de l'Évangile où se trouve racontée la guérison du lépreux, oppose la causalité physique et la causalité morale : " Seigneur, si vous voulez, vous pouvez me guérir. Il ne dit pas : Si vous priez, si vous intercédez, mais si vous voulez. C'est à la volonté, c'est à la puissance qu'il s'en remet. Et le Seigneur lui donne raison ; il veut, il agit, et au même instant la guérison est faite. " Saint Augustin (*Tract. 24 in Joan.*) montre que le miracle de la multiplication des pains n'est pas seulement l'œuvre de la prière : le même pouvoir qu'il avait comme Dieu, il l'avait dans ses mains ; *fecit ergo quomodo Deus ; potestas erat in manibus Christi*. Saint Damascène,

qu'il faut citer dans le texte latin pour mieux voir toute la force de son affirmation : *Verbum per corpus nonne secus ac per instrumentum quoddam, divinas actiones efficiebat?* Euthymius : " Lorsque le fer est resté quelque temps dans la fournaise, il prend les propriétés et exerce les actions du feu. Ainsi la chair très sainte du Christ, parcequ'elle est unie à la divinité, concourait aux œuvres de la divinité. La main de Jésus ranime le corps devenu un cadavre, et sa voix rappelle l'âme qui s'était retirée. "

Comment affirmer plus explicitement la causalité physique de l'Humanité de Jésus? Sans doute les Pères n'entrent pas dans la distinction entre causalité principale et instrumentale; mais la première étant impossible, il faut conclure qu'ils parlent de la seconde. D'ailleurs, pour les Pères, l'Humanité est l'organe du Verbe, l'organe de la Divinité (Euseb., P. G. XXII, 286, 87; saint Jean Damascène, P. G. XCIV, 1079).

Des textes très clairs nous révéleront la pensée de saint Thomas. (*De Veritate*, q. 17, a. 4.) " Le toucher du Christ causa instrumentalement le salut du lépreux. " (III^e P., q. 8, a. 1 ad 1, et q. 13, a. 2. " En temps que Dieu, le Christ est cause principale de la grâce; en tant qu'homme il en est l'instrument. Ses actions nous procurent le salut de deux manières: et par voie de mérite (causalité morale) et par voie d'efficience (causalité physique). L'Humanité du Christ est l'instrument du Verbe pour toutes les opérations miraculeuses, sauf la création. (III^e P., q. 48, a. 6). " La cause principale de notre salut c'est Dieu, la cause instrumentale c'est la Passion du Christ. " (III^e P., q. 49, a. 1.) " La chair dans laquelle le Christ a souffert la Passion est l'instrument de la divinité, et elle opère la rémission de nos péchés par voie de causalité efficiente. " Il est évident que saint Thomas parle de la causalité physique dans ces textes, car le Christ étant cause morale principale, lui attribuer une simple causalité instrumentale serait contre la vérité. ¹

Ces faits de l'Évangile, ces affirmations des Pères et de l'Angélique Docteur, nous permettent de conclure à la causalité physique instrumentale de l'Humanité Sainte, et donc à la même causalité pour la grâce capitale.

1—Sans avoir voulu prouver la thèse de la causalité physique de l'Humanité du Christ, nous avons cru utile de résumer les principaux textes qui l'établissent, la causalité instrumentale physique de la grâce capitale en étant une simple déduction. Voir *Salm., De Incarn., disp. XXIII; dub. IV*, vol. 15, Hugon, *La causalité instrumentale*, pag. 79.

Combien fortement la raison confirme cette déduction ! C'est un axiôme employé très fréquemment par saint Thomas que toutes les perfections qui ne répugnent pas doivent être attribuées au Christ. Qu'on relise les questions traitant de la grâce, de la science, de la puissance, et l'on verra quels glorieux privilèges, quels dons de toutes sortes le saint Docteur, en raison de ce principe, accorde à l'Humanité du Christ. L'action est une perfection, et il est plus parfait pour une cause d'unir la causalité physique à la causalité morale. D'autant que la cause morale ne comporte pas le concept parfait d'efficience, elle produit moins qu'elle obtient la production de l'effet ; la cause physique, elle, agit au sens plein : *quasi semen effectus emittit*. Si on accorde à l'intelligence du Christ les sciences naturelles infuses et les sciences naturelles acquises, parceque la modalité différente des unes et des autres ajoute une perfection nouvelle, pourquoi refuser à la grâce capitale, le principal principe d'action du Christ, le plus spécifique, ce mode d'opération physique qui importe tant à sa perfection ? Ne convient-il pas au Christ, tête de l'Eglise, non seulement d'être principe de toutes les grâces, mais d'être principe selon les modes les plus parfaits et les plus variés ? Le corps mystique est formellement constitué par la grâce, entité physique ; c'est également par une entité physique, la grâce habituelle connotant la grâce d'union, que le Christ en est formellement la tête. Ne convient-il pas, d'une exigence intrinsèque, qu'il y ait un rapport d'activité physique entre la tête et les membres ? Puisque seule la causalité instrumentale physique est possible, est-ce qu'elle ne s'impose pas alors ?

Pour qui considère l'économie générale des rapports entre la divinité et l'humanité, ce mode physique semble se déduire logiquement des lois qui la gouvernent. Est-ce qu'on n'a pas appelé le Christianisme,—la forme la plus parfaite des communications sociales et individuelles entre Dieu et l'homme,—la religion de l'Incarnation, et donc des rapports physiques ? Dieu en se communiquant à nous a voulu se conformer à notre nature : c'est par l'Humanité sainte que le divin et l'humain s'unissent, et de ce premier principe découlent les sacrements par lesquels le Christ communique sa grâce, et le culte extérieur, principalement le sacrifice, par lequel l'homme rend l'honneur dû à Dieu.

II.—Le fait constaté, nous aurons une nouvelle lumière, et par là une nouvelle preuve par son analyse. Comment peut-il se produire ? Qu'est-ce que ce nouveau mode de causalité ajoute à la grâce capitale ? Il lui ajoute quelque chose, parceque l'union hypostatique

étant dans l'ordre de l'être non de l'opération, la grâce habituelle n'ayant pas de soi cette vertu active, elle doit donc recevoir quelque chose d'intrinsèque qui l'élève à ce rôle de cause physique surnaturelle. Ce qui est reçu ne peut être une puissance obédientielle active ou une subordination extrinsèque : concours, assistance, vertu intentionnelle, au sens de Billot ; car tout cela n'ajoute rien d'intrinsèque à la cause instrumentale, lui permettant d'être réellement cause d'un effet dépassant ses forces naturelles. Il faut donc que la grâce capitale reçoive une qualité incomplète et transitoire selon les uns ou, selon les autres, une simple motion transitoire lui conférant une vertu active vis-à-vis des effets surnaturels de la cause principale, Dieu. C'est cette dernière alternative qui semble la plus conforme à la causalité des instruments naturels.

Comment cette action peut-elle opérer physiquement tous les effets de la Rédemption ?

Quatre conditions sont requises à l'action instrumentale physique.¹ En premier lieu, il faut que la cause physique instrumentale existe au moment de son opération, et cela en raison de sa causalité immédiate de l'effet. Cette première condition la grâce capitale la possède. La grâce capitale existe toujours, et même la passion, la mort, la résurrection, les actes du Sauveur par lesquels elle opère le salut n'existent plus formellement, c'est vrai, mais ces actes l'ont déterminée. Ils existent donc virtuellement, et cela suffit pour qu'ils puissent être cause physique des effets de la Rédemption. En plus de l'existence, l'instrument physique demande le contact physique avec le sujet sur lequel il agit : il n'y a pas d'action à distance. Quel contact physique peut-il donc y avoir entre la grâce capitale et les effets de la Rédemption ? La grâce capitale existe maintenant au ciel et les grâces de la justification humaine sont répandues sur la terre ; et même au temps de l'Incarnation, le Christ ne guérissait-il pas souvent par sa seule parole ? Il suffit de se rappeler que le simple contact virtuel est nécessaire : ainsi l'action du soleil, ainsi l'action de l'aimant. S'il en est ainsi dans les causes naturelles, combien doit-il en être davantage dans les instruments de la divine puissance ? Ce n'est pas l'instrument qui se met en mouvement ou qui applique son influx sur le sujet, c'est la vertu de la cause principale. Que l'instrument touche la cause principale et que celle-ci touche l'effet, est-ce que cela ne serait pas suffisant ? L'action instrumentale subordonnée et s'unifiant à l'action de la cause principale,

1.—BILLUART *Summa S. Thomæ*, vol. 3, pag. 23.

l'accompagne, la suit, agit et cause partout où agit et cause l'action de la cause principale. Si la cause principale est infinie, il n'y a donc plus de distance ; le contact de l'instrument dépendant de cette force infinie peut se faire partout, puisque la cause est partout. (II^a-II^{ae}, q. 178, a, 1, ad 1.) Le Tout-Puissant peut, dit saint Thomas, se servir des mouvements intérieurs de l'homme pour en faire les instruments du miracle. Quel que soit donc le lieu de la grâce capitale, sa vertu instrumentale peut opérer partout parce que Dieu qui s'en sert et qui lui donne sa causalité peut opérer partout.

Une troisième condition : l'instrument doit exercer une action préalable. Que doit être cette action préalable ? Il n'est pas nécessaire qu'elle soit dispositive du côté de l'effet, il suffit qu'elle le soit du côté du mode d'opérer. La première disposition provient de l'indigence de la cause principale, la seconde suffit à donner à l'instrument une véritable raison de cause ; par elle la vertu de la cause principale est modifiée dans son opération. Le Christ reste toujours le médiateur entre Dieu et les hommes ; c'est par sa volonté, son commandement, son consentement que toutes les grâces méritées par la passion sont répandues dans le monde. L'application tout entière reste dans les puissances de Jésus : Dieu ne produit les grâces que conformément et dépendamment des activités du Christ, et donc de sa grâce capitale. Cette conformité, cette dépendance de l'action divine vis-à-vis la grâce capitale, c'est justement l'action préalable cherchée.

Enfin une dernière condition : l'instrument doit être le sujet de la vertu de la cause principale. Comment la grâce capitale peut-elle devenir le sujet de la motion divine ? Si cette motion est proportionnée à la cause principale, elle ne l'est plus à son sujet. Souvenons-nous que la motion instrumentale étant un être transitoire (*fluens et vialis*) ne doit pas, comme les qualités complètes et permanentes, se proportionner à son sujet, mais plutôt à son principe efficient et à son terme. Il est plus facile de concevoir la motion divine se subjettant dans la grâce, être spirituel, que de concevoir l'esprit ayant pour sujet le corps, être tout matériel. D'ailleurs, c'est une vieille thèse scolastique et thomiste que celle affirmant la raison d'instrument de toutes les créatures sous la motion de Dieu. Elle n'est pas plus difficile à comprendre dans l'ordre surnaturel que dans l'ordre naturel.

Les conditions de l'efficace physique instrumentale ne sont donc pas un obstacle à l'existence de ce mode d'opération dans la grâce capitale.

III.—La causalité physique de la grâce capitale s'étend à tout l'objet de sa causalité efficiente morale: donc tous les effets surnaturels postérieurs à la Rédemption en constituent l'objet. Tous les effets surnaturels qui précèdent l'Incarnation, tout ce qui comporte création ou annihilation, parceque dans ce cas il n'y a plus d'action instrumentale possible, ne sont pas du domaine de cette causalité.

Cette thèse de la causalité physique de la grâce capitale n'est pas de celles qui importent au dogme ou à la morale. Nous avons cru pourtant devoir insister un peu longuement, parceque elle nous semble s'harmoniser si bien avec toute la doctrine thomiste. L'école thomiste n'a pas peur d'aller jusqu'au bout de ses principes; elle adopte toujours de préférence le caractère physique: la grâce est une entité physique, la prémotion de la cause première sur toute cause seconde est physique, les sacrements ont une opération physique. Le simple désir d'éviter quelques difficultés ne doit pas, il me semble, lui faire accepter ici une exception. Appuyés sur des raisons si solides, il nous plait en plus de pouvoir croire à ce contact si intime, si parfait entre Jésus et nos âmes.

Telle est donc cette grâce capitale dans sa raison entitative et dynamique. Ce que nous avons dit n'est, hélas! qu'un bien imparfait résumé, une ébauche incomplète de ce qu'il y aurait eu à dire.

Maintenant, s'il fallait une conclusion pratique à ce travail tout scolastique, nous l'emprunterions à Pie X. Voyant le naturalisme s'implanter partout, dans les idées, les mœurs, les arts, la politique, il a donné comme mot d'ordre aux individus comme aux nations qui veulent vivre: *instaurare omnia in Christo*. Où fallait-il aller chercher cette vie divine qui menaçait de disparaître de la terre, si ce n'était au principe de toute vie surnaturelle, à celui qui possédait la grâce première, la grâce capitale? Le Christ médiateur unique, médiateur du passé, du présent, de l'avenir, médiateur sans lequel le salut est impossible, voilà la pierre qui doit servir de base à toute restauration. Si l'humanité veut vivre sa propre, sa véritable vie, car elle a été constituée par son créateur dans l'état surnaturel, c'est à la grâce capitale qu'elle doit aller s'abreuver comme à la source de toute vie divine. Inutile de chercher ailleurs; malgré les promesses des ennemis de la foi, malgré les chimères des imaginations malades en mal de régénération sociale, on ne trouvera en dehors du Christ que des palliatifs d'un jour, et souvent des principes nouveaux de décomposition et de ruine.

Mais l'influx capital du Christ ne peut vivifier les membres que

s'ils sont unis à la tête, que s'ils sont soumis à son action vitale. Bien que ces flots de vie divine fécondent tout bien et toute vérité dans le monde, pour les trouver dans une pureté sans mélange, pour s'en abreuver sans danger, il faut aller les chercher au lit profond où la Providence les a endigués. Pour toute vie intellectuelle, c'est au magistère de l'Eglise qu'il faut s'adresser ; pour la vie de la charité, de la grâce, c'est par les sept sacrements qu'elle naîtra, se perfectionnera, donnera à l'âme la pleine mesure de l'âge chrétien ; pour la vie mystique, c'est aux dévotions officielles, à la doctrine et aux exemples des saints qu'il faut aller la puiser. C'est par ses canaux sacrés que la vie divine descend pure et fécondante de la tête dans tout le corps. Aller au Christ, principe de vie surnaturelle, grâce capitale, c'est le but nécessaire de toute restauration adéquate aux besoins, aux exigences naturelles de l'humanité ; y aller par l'Eglise, c'est la condition nécessaire pour l'atteindre sans retard, dans sa plénitude.

FR CESLAS CÔTÉ, O. P.

NOS AMIS LES CANADIENS¹

Le titre est sympathique ; le livre l'est aussi. Rarement l'on a écrit sur le Canada avec une pensée plus abondamment informée, et avec une âme plus bienveillante. M. Louis Arnould, qui fut pendant deux années titulaire de la chaire de littérature française à l'Université Laval de Montréal, n'a pas fait que parler à ses élèves, il les a observés ; il n'a pas fait que préparer en sa chambre studieuse des leçons substantielles, il est sorti de chez lui, il a circulé à travers la ville, visité quelques régions de notre province, et scrupuleusement noté tout ce qu'il a vu et tout ce qu'il a entendu. De cette enquête patiente, et d'ordinaire bien conduite, est sorti le livre qu'il a écrit, et dont le titre résume ses impressions.

Ce livre a été vivement discuté ; on a reproché à son auteur de n'avoir pas toujours été suffisamment exact. Et, certes, il était fatal qu'à travers tant de faits observés, il y en eût auxquels M. Arnould attache une importance qu'ils n'ont pas, et qu'il y en eût d'autres

(1) *Nos Amis les Canadiens*, par Louis Arnould. Préface de M. Etienne Lamy. Oudin & Cie, Paris, 1912.

que l'on puisse autrement que lui interpréter. Mais il nous semble qu'il convient de louer d'abord la grande exactitude d'ensemble de l'ouvrage, la loyale pensée de l'auteur, l'apport considérable, et l'un des plus précieux, que fournit son livre à cette littérature exotique qui aujourd'hui, en France, s'occupe de nous.

Mais, que nous sommes difficiles à contenter ! Quand il y a dix ou quinze ans encore, la France paraissait nous ignorer, ou ne pas s'inquiéter assez de notre existence, nous accusions avec âpreté la mère oublieuse de son enfant resté fidèle ; aujourd'hui que la France nous étudie et nous découvre presque tous les jours, nous nous emportons avec une quotidienne susceptibilité contre ses écrivains qui osent parler de nous sans nous connaître aussi bien que nous-mêmes, et qui commettent à notre endroit ces erreurs d'observation qu'il est impossible de tout à fait éviter quand on parle d'un pays ou d'un peuple étranger. Ne décourageons pas nos meilleurs amis ; tenons plutôt un large compte du soin avec lequel ils cherchent à démêler les éléments fort complexes—avouons-le—de notre spéciale civilisation.

M. Arnould a divisé son livre en trois parties. La première traite d'histoire, de psychologie et de littérature. L'histoire que raconte M. Arnould, c'est l'« année terrible » du Canada, celle de 1759, celle qui vit mourir Montcalm et s'abattre le drapeau blanc ; la psychologie qu'il fait, c'est celle de l'âme canadienne, la littérature qu'il juge, c'est la nôtre. La deuxième partie traite de colonisation ; on y discute la politique canadienne d'émigration française, et l'on y étudie les chances d'établissement des colons français au Canada ; à cette deuxième partie est rattachée une page très vivante où l'auteur décrit notre forêt, les procédés de fabrication du sucre d'érable, et nous fait assister, « à la cabane », à quelques scènes pittoresques de vie canadienne. La troisième partie du livre est consacrée à la question irlandaise, à ce que l'auteur appelle « le péril irlandais ». M. Arnould y donne l'hospitalité à un long article qu'il n'a pas fait, qui fut écrit au lendemain du Congrès eucharistique de Montréal, par un Français qui habitait depuis huit ans notre pays, qui résume, d'ailleurs, la pensée de M. Arnould lui-même, et qui présente, sous son aspect véritable et douloureux, le problème de la langue française dans l'Eglise du Canada.

On le voit donc, les préoccupations de M. Arnould se sont dispersées et posées sur tous les principaux sujets qui intéressent notre vie

canadienne-française. Son livre révèle à ceux qui nous ignorent, il résume pour ceux qui nous connaissent, les manifestations essentielles de l'âme canadienne.

Mais c'est à l'étude même de cette âme, de ses qualités et de ses défauts, de ses tendances et de ses habitudes, que M. Arnould s'est surtout appliqué. C'est là que pouvait triompher son talent d'observation, c'est là aussi qu'il pouvait s'égarer ; c'est là, assurément, qu'il devait mettre en émoi toutes nos jalouses susceptibilités.

Analyser l'âme d'une race ! faire la psychologie de l'âme canadienne ! Songez donc à la difficulté très grande d'une telle entreprise. L'âme d'une race est toujours assez composite ; elle se manifeste inévitablement de bien des façons variables et souvent contradictoires ; elle enferme souvent tant d'éléments disparates ! L'atavisme et l'esprit de nouveauté s'y mêlent, s'y heurtent en tant de rencontres imprévues ! Et combien ces divers mouvements de l'âme humaine se décomposent ou se multiplient ou s'enchevêtrent quand il s'agit d'une âme comme la nôtre, héritière de la plus riche et de la plus mobile qui soit au monde, l'âme de France, soumise par sa vie historique, en terre du Canada, à toutes les épreuves qui pouvaient le mieux la fortifier, mais sollicitée par tant d'influences opposées qui pouvaient le plus sûrement la déformer ou l'agrandir.

Il était sans doute assez facile à M. Arnould de constater que trois influences maitresses ont pesé sur notre vie canadienne : l'influence française, l'influence anglaise, et l'influence américaine. Mais définir l'apport de chacune, et lui attribuer avec justesse tout ce qui lui revient, voilà qui est plus malaisé, et où nous-mêmes, qui sommes pourtant du pays, nous pourrions facilement différer, voire nous contredire. Nous varions tant de Gaspé à Hull, de l'Anse-aux-Gascons à la Baie-du-Febvre, du Cap-au-Diable à la montagne de Chambly ! Nous ne sommes pas exactement les mêmes selon que l'on nous observe à Québec ou à Montréal ! et dans Québec sur le Cap Diamant ou à Saint-Sauveur !

La remarque m'en était faite il y a quelques semaines, avec force preuves concluantes à l'appui, par quelqu'un qui n'est pas canadien, mais qui vit depuis de longues années au Canada, et que les hasards de sa vie ont pour le moment fixé à Québec. Un étranger saisit parfois mieux que nous-mêmes, je ne dis pas toutes, mais certaines différences d'âme qui nous caractérisent en telle ou telle région, en telle ou telle ville de notre province. Il y a tels détails de notre vie

domestique, telle habitude de nos réunions publiques, telle façon de vivre sur la rue, telle insistance à exprimer tel sentiment, que nous ne remarquons pas assez, parce que nous les constatons depuis toujours, et parce que nous ne songeons pas que l'on puisse faire autrement, mais qu'un visiteur notera avec soin sur son carnet, et où il apercevra une nuance significative de nos mœurs ou de notre tempérament.

Certes, M. Arnould eût été le plus fortuné des psychologues s'il avait pu surprendre, classer, mettre en place définitive toutes les nuances de l'âme canadienne. Mais un séjour de deux ans parmi nous ne pouvait suffire pour une pareille tâche ; et de plus le séjour habituel, et à peu près continu, en ville, et dans une ville comme Montréal, exposait M. Arnould à ne pas se rendre suffisamment compte de certains aspects de notre vie. C'est l'âme de la ville plutôt que l'âme des campagnes qu'il a observée ; et à la ville, c'est l'âme d'une société particulière, celle que l'on appelle ici société cultivée, et qui est plutôt une société légèrement mondaine, qu'il a connue, que ses fonctions mêmes l'ont fait plus souvent rencontrer. D'où il suit que c'est l'âme urbaine, et plus spécialement l'âme montréalaise qu'il a analysée, et que ce sont nos qualités et nos défauts de ville qu'il a plus particulièrement décrits. Il eût été bon que M. Arnould en avertît davantage le lecteur.

Mais si différente que soit à la ville ou à la campagne l'âme d'une race, elle reste pourtant et partout la même en son fonds substantiel ; elle se montre partout avec des traits généraux que l'on peut assez sûrement définir. Il y a dans l'âme canadienne un ensemble de dispositions originales, qui la caractérisent où qu'on l'observe, et en quelque milieu, rural ou urbain, qu'elle se soit développée. Et ce sont ces traits généraux, ces dispositions permanentes, ces vertus natives que M. Arnould a assez justement aperçus, attribuant, d'ailleurs, et assez justement encore, à telle ou telle influence, française, anglaise ou américaine, telles ou telles habitudes qui se juxtaposent sur le fond variable de notre vie nationale.



Il lui était sans doute facile de retrouver en nous ce que nous avons gardé de la France. La cordialité, l'enthousiasme prompt, la générosité, la gaieté, l'esprit de famille, la foi chrétienne, le goût des choses de l'art : voilà bien par quoi nous nous apparentons avec l'âme française. Ce qui était plus malaisé, c'était de bien saisir les

inévitables modifications, qui, au cours de notre existence coloniale, se sont glissées dans toutes ces vertus de la race.

Le Français est essentiellement sociable, déclare M. Arnould, tandis que le Canadien est surtout cordial. Nous mettons donc plus de spontanéité là où le Français met plus d'art et plus de science de vivre. Et ceci paraît assez véritable. Notre cœur est large ouvert, nos bras se tendent volontiers pour l'accueil. M. Arnould a même remarqué que parfois nous aurions pu mettre plus de discrétion, et plus de prudence dans notre affabilité, surtout quand celle-ci s'offrait à l'étranger qui débarquait de France. Nous avons eu, c'est sûr, la superstition du cousin, et en particulier, de l'intellectuel de France. Encore aujourd'hui, dans certains milieux, l'on prise par-dessus tout la pensée et la phrase et la manière de Paris. Nous sommes devenus, cependant, paraît-il, et M. Arnould le constate, plus circonspects dans ces démonstrations de sympathie française. Le colonial, qui vit en chacun de nous, perd chaque jour de sa naïveté première. Seulement, si quelqu'un qui vient de France nous arrive avec une pensée, une foi, une âme sœur de la nôtre, et s'il est donc digne de notre affection, nous la lui donnons encore sans compter, avec une plénitude qui surprend d'abord celui qui en est l'objet. Le Français croit volontiers qu'il faut ici passer, comme chez lui, par tous les stades de la confiance et de l'amitié. Nous n'imposons ces stades qu'aux gens de chez nous. Nous en dispensons le Français en qui nous reconnaissons un véritable frère.

Non moins que la cordialité, notre gaieté est assurément un don de la race. C'est l'oiseau venu de France. Les Anglais ne connaissent pas nos légères et rieuses jovialités. Mais il se peut que notre gaieté soit assez provinciale. "Le Canadien rit d'un rien, raffole d'un mot, se pâme au seul soupçon d'une malice."

Le Canadien dont parle ainsi M. Arnould, c'est l'auditeur des conférences de Montréal... et d'ailleurs. Cet auditeur, étant d'ordinaire un esprit de moyenne culture, aussi avide de se distraire que de s'instruire, fait de la conférence une occasion de se récréer plus encore qu'une occasion de réfléchir ; il soulignera donc avec empressement, au milieu même d'un développement qui exige toute l'attention de l'esprit, un mot qui lui paraîtra drôle, une expression qui éveillera dans sa mémoire quelque joyeux souvenir. Qui ne l'a remarqué un soir de conférence ? Jamais vous ne serez témoin de semblable, et quelquefois de telle inconvenante hilarité dans un auditoire de Sorbonne ; peut-être la pourriez-vous rencontrer dans certaines salles du Nord ou du Midi. La gaieté de nos villes, celle de nos gens

instruits, est volontiers provinciale. Je ne reprocherai pas à M. Arnould de l'avoir constaté. Je ne nous reprocherai pas sévèrement une telle légèreté de l'âme : cette façon d'être gai est l'une des plus faciles et des plus saines qu'il y ait d'être heureux...

Notre "manière générale d'envisager la mort" a surpris M. Arnould, et a quelque peu dérouté sa psychologie. Il lui a semblé que nous ne pleurons pas assez nos morts ; ou du moins il a constaté que nous n'avions pas pour nos morts le culte du souvenir, et le respect qu'on leur accorde là-bas. Je comprends que M. Arnould ait été un peu étonné des formes plutôt rapides du respect extérieur que l'on donne au mort qui passe sur la rue. Quel est celui d'entre nous qui, ayant vécu à Paris, n'a pas été, au contraire, profondément ému de la façon tout autre dont on y salue, au passage, le plus modeste chariot qui emporte au cimetière la plus modeste ou la plus petite tombe ? Nous sommes tout d'abord tentés de croire que les morts sont mieux traités en France qu'au Canada. Mais en pareille matière il faut tenir compte, plus qu'en toute autre manifestation de la vie, des sentiments qui ne se montrent pas, et des douleurs que l'on garde pour soi-même. Certes, en France, l'on a plus qu'ici le culte extérieur des morts ; et dans la famille, et surtout dans la famille peu nombreuse, et dans les foyers presque stériles, l'on ressent très vivement la perte des chers disparus. Mais chez nous aussi, cependant, l'on tient au défunt par les mille liens de l'affection et du souvenir, et l'on pourrait écrire des Canadiens, ce que M. Arnould affirme des Français : " Qui de nous ne connaît, dans la bourgeoisie ou dans le peuple, des pères (je ne parle pas des mères) qui ne peuvent pas nommer un enfant perdu, même après des années écoulées, sans avoir des larmes dans les yeux ? ¹ "

*
*
*

Ce que M. Arnould a écrit de l'esprit canadien, de l'esprit de nos gens instruits, nous a paru plus particulièrement juste. Cet esprit est fort bien doué de qualités exceptionnelles ; il est très curieux d'idées générales et de sentiments : en quoi il est excellemment français. Mais il manque de trois choses, dont l'absence est souvent préjudiciable à ses dons : il lui manque le discernement des nuances, l'esprit critique et le travail.

Le discernement des nuances, et partant le goût de la précision,

. Cf. p. 46.

ne sont pas ici assez cultivés. Nos jugements sont pour cela trop souvent sommaires et simplistes. Nous approuvons en bloc, ou nous condamnons de même sans songer assez que la réalité est souvent complexe, et exige plus de subtilité et plus de distinctions. Et ce manque de subtilité provient, semble-t-il, de ce que l'esprit critique n'est pas encore chez nous assez développé. Mais, entendons-nous, je parle de l'esprit critique qui juge des choses après les avoir consciencieusement étudiées, et qui n'en parle qu'après une suffisante information. Trop volontiers en matière d'art, de littérature, de science sociale ou politique, nous nous en tenons à des généralités assez vagues, ou à des affirmations non contrôlées ; nous ne nous soucions pas assez d'aller voir par nous-mêmes.

Cette fâcheuse habitude d'esprit entraîne un autre défaut, qui est la paresse intellectuelle. Celle-ci, d'ailleurs, pourrait tout aussi bien être cause de celle-là. Avouons-le, nous sommes encore intellectuellement paresseux. Ils sont assez rares chez nous ceux qui, vraiment, travaillent, et qui savent utiliser leurs loisirs. Pour cette raison, beaucoup, selon la juste expression de M. Arnould, laissent peu à peu tomber leurs dons naturels sans les pousser jusqu'au talent.

Où se trouvent les causes d'une telle disposition d'esprit ? M. Arnould semble bien près de croire que nos examens du baccalauréat, et nos examens de Faculté ne sont pas assez difficiles, et qu'ils favorisent la nonchalance des jeunes gens. Il signale ce fait que les épreuves collégiales du baccalauréat assurent aux élèves une trop facile sécurité. Et tout cela pourrait, assurément, être discuté. Mais ce n'est pas tant la forme des examens qui importe, que le programme proposé, et les méthodes de travail. Il faudrait donc pousser plus loin l'enquête, et chercher si vraiment dans nos collèges l'on n'apprend pas suffisamment aux élèves à se rendre compte par eux-mêmes, ce procédé étant le plus propre à donner le goût de l'étude ; il faudrait voir si ces jeunes gens sont assez mis en contact avec les textes, et si on ne leur montre pas trop uniquement les choses à travers la leçon verbale du maître, ou la réponse toute faite des manuels. Mais nous ne pouvons ici examiner tant de graves problèmes que soulève, sans pourtant les poser directement, le texte de M. Arnould.

D'ailleurs, il ne faudra jamais oublier, chaque fois que l'on cherchera les causes de la paresse intellectuelle des Canadiens, le fait que les succès sont encore ici trop faciles dans les carrières professionnelles, que la concurrence n'y stimule pas encore assez toutes les énergies de l'esprit, qu'on sacre beaucoup trop vite ici les grands

hommes, qu'on proclame trop volontiers savants en notre pays ceux qui ne le sont pas, qu'on les dispense par ce fait des efforts nécessaires pour le devenir, et qu'enfin il n'y a pas en notre pays encore peu peuplé, agité presque uniquement par les soucis de la vie économique, et flanqué d'une mercantile voisine, cette atmosphère de vie intellectuelle, cette ambiance d'idées qui, en Europe, en France surtout, fait si intense le travail du cerveau.

Ajoutons aussi que nous sommes en train de changer, que nous allons bientôt penser. M. Arnould en convient, nos jeunes gens d'aujourd'hui, ceux qui sont sortis hier des collèges sont plus curieux de s'instruire. Espérons que le spectacle des médiocrités applaudies ou triomphantes n'arrêtera pas demain leur effort vers l'étude et vers la science.

Mais notre âme canadienne, restée bien française par ses élans les plus généreux, autant que par ses défauts les plus certains, n'a pas pu ne pas emprunter à l'âme anglaise et à l'âme américaine, qui l'entourent et la veulent pénétrer de toutes parts, d'autres défauts et d'autres qualités.

A l'Angleterre nous devons le sens de la liberté politique. Inutile d'ajouter ce que n'a pas dit M. Arnould, que ce sens de la liberté politique nous le tenons de l'esprit anglais d'outre-océan plutôt que de l'esprit anglais colonial : celui-ci étant particulièrement étroit et exclusif. De l'Angleterre encore, nous tenons, paraît-il, — et vraiment on peut le soutenir avec la même restriction que tout à l'heure, — l'esprit de tolérance religieuse ; et aussi, et cette fois on peut l'affirmer sans restriction, le respect de l'autorité et l'esprit d'association : l'esprit anglais étant hiérarchique et moins individualiste que l'esprit français.

L'influence américaine nous a surtout valu des défauts : une conscience très large en affaires, et en politique, c'est-à-dire pas toujours honnête, la passion de l'argent, le luxe et la prodigalité dans les dépenses, le goût du sport violent et des spectacles grossiers, le journalisme jaune, un esprit démocratique trop souvent sans-gêne et sans déférence pour les supérieurs, une sensible déformation de la politesse française.

Sur tous ces points l'on sera bien près de penser comme M. Arnould. Evidemment, il ne faut pas toujours prendre rigoureusement et au pied de la lettre ces attributions d'influence. Nos défauts ont des causes multiples, et tous les défauts sont en germe et fleuris-

sent même chez toutes les races ! Mais il y a des races qui cultivent de préférence certains vices d'esprit ou de tempérament, il y a certaines civilisations qui les portent plus vite à maturité, et la race américaine, et la civilisation américaine ont bien été le milieu de culture le plus favorable à l'éclosion, au développement de toutes ces tares que signale M. Arnould, et que nous sommes en train de nous incorporer.

Le matérialisme règne incontestablement aux Etats-Unis. Le peuple américain est un brasseur d'affaires. L'idéalisme n'est pas tout à fait exclu de sa politique, sans doute : l'idéalisme reste toujours comme une flamme mobile, à demi éteinte ou brillante, au fond de toute âme, individuelle ou collective ; mais ce peuple est surtout préoccupé de s'enrichir ; et il semble bien que la passion de l'argent, et la fièvre de la spéculation ont passé les lignes, ont franchi le 45^me, et que l'idéal de notre âme française, et la dignité de nos mœurs publiques en ont été affectés.

Il faut déplorer aussi ce goût excessif du sport, cette passion de la lutte qui lui est conséquente, et que vraisemblablement nous tenons des habitudes américaines. Rien ne va mieux aux esprits peu curieux d'étude et soucieux de réalités brutales que les joûtes violentes de hockey et les spectacles de la lutte ou du pugilat. Et malheureusement, et bien que l'on semble récuser à Montréal le témoignage trop véritable de M. Arnould, nous allons vite vers ces plaisirs inférieurs et parfois grossiers. Montréal s'y complait ; Québec, cette année surtout, s'y abandonne. Notre Auditorium se remplit tour à tour pour les chefs-d'œuvre de Massenet et pour les prises de tête, de bras ou de jambes, et les torsions de pieds de Vincent le Cubain et de Constant le Marin. Et l'on voit des spectateurs de toutes les classes de la société se rendre en foule à ces exhibitions de foire.

Sur un point, cependant, et à propos encore de nos voisins, nous ne pouvons partager l'opinion de M. Arnould. Celui-ci croit apercevoir l'influence prédominante de l'esprit américain sur notre conception pratique et démocratique de l'égalité sociale. J'y verrais tout autant, et plus, l'influence décisive des conditions de notre vie historique. Nous n'avons pas ici, et surtout depuis 1760, d'aristocratie proprement dite. Nos classes dirigeantes ne sont pas des castes fermées ou privilégiées ; c'est le mérite personnel, d'ordinaire, et non pas la naissance, qui assure chez nous la supériorité sociale. Notre bourgeoisie régnante est donc d'origine populaire ; elle sort du peuple, et comme elle s'est haussée par sa seule vertu, elle retourne aussitôt à la foule, à l'obscurité, et même à l'insignifiance dès que les fils sont

trouvés incapables de soutenir le rôle de leurs pères. Il y a dans notre société un continuel va et vient de bas en haut et de haut en bas qui brise les inégalités, qui mêle les classes, et qui favorise singulièrement le développement du sens démocratique.

Au surplus, notre esprit démocratique, héritier du vieil esprit français, reste encore largement ouvert à l'esprit de caste, et diffère encore beaucoup de l'esprit américain. Nos professionnels ne se mêlent pas, comme ceux de là-bas, aux gens du peuple. Ils répugnent, du moins dans les centres, à la parfaite égalité sociale. Demandez plutôt à nos gens de la Haute-Ville.

C'est tout de même à ces mouvements, à ces flux et reflux de la vie sociale, qu'il faut attribuer ces mœurs plutôt simplistes, très cordiales, mais pas assez polies que M. Arnould a cru remarquer dans notre bourgeoisie, et chez les jeunes qui montent vers les professions libérales. Je ne contesterai pas à M. Arnould que notre étiquette, qui vise pourtant la correction des manières, et qui est par-dessus tout pleine d'affabilité, est en général moins compliquée, moins raffinée et moins souple en ses mouvements que celle qui règne aux salons aristocratiques ou bourgeois des vieux pays. Les vieilles traditions des classes supérieures, d'une part, et d'autre part une vie sociale très intense influent beaucoup là-bas sur le développement de toutes les élégances. Et puis, il est certain qu'il y a quelque correspondance entre la culture d'un peuple et sa politesse. Et les vieilles sociétés européennes sont incontestablement beaucoup plus cultivées que la nôtre : ceci soit dit sans trop de reproches pour la nôtre, qui étant jeune et américaine, ne peut l'être autant que les vieilles et les européennes. Donc, l'exquise et superfine politesse—que l'on rencontre pourtant chez nous en maintes compagnies—est ici moins répandue ou moins pratiquée que là-bas. Il y a souvent quelque survivance des mœurs anciennes dans les familles ou dans les individus qui chez nous brûlent l'étape, et qui emportent au sommet la rusticité latente de leurs origines. Que cet aveu plaise ou ne plaise point, il faut en être capable. L'expérience successive de la vie européenne et de la vie canadienne le justifie. Mais il coûte moins à notre amour propre, quand l'on peut ajouter que notre affabilité canadienne est souvent plus sincère et plus bienfaisante que la politesse française. Ce qui n'empêche pas qu'il faille approuver M. Arnould quand il écrit cette jolie phrase : " O fleur exquise de la politesse française, ne pourrais-tu, tel l'*edelweiss* de nos glaciers, fleurir d'un charme de plus les belles neiges du Canada français ! ¹ "

1. Cf. p. 81.

Dans le chapitre que M. Arnould a consacré à notre vie catholique, il y a une chose que nous approuvons volontiers, et une autre qui nous a semblé plutôt malheureuse.

La foi de nos gens instruits, déclare-t-il, ne s'alimente pas assez de lectures apologétiques et religieuses. Et M. Arnould a touché là un point sensible et fort important de nos habitudes de piété trop routinière, d'une foi qui n'est pas assez curieuse de s'éclairer, qui ne plonge pas de racines assez profondes dans la théologie, la philosophie et l'histoire. En général, nos gens instruits ne lisent pas assez pour avancer leur culture personnelle, et quand ils lisent, ils ne se soucient pas assez de connaître la très solide et très artistique littérature religieuse française du dix-neuvième et du vingtième siècle. Leurs convictions manquent souvent de cette fermeté qui les fait inexpugnables, plus fortes que les sophismes ou les insidieuses théories de certains livres ou de certaines revues. Seulement, M. Arnould se fait illusion quand il croit avoir introduit ici, le premier, certaine littérature apologétique, les ouvrages de Lacordaire, du Père Gratry, de Montalembert, de Didon, de Fouard, de Monsabré, d'Hulst, etc. En faisant le tour de nos collèges et de nos bibliothèques classiques il aurait pu y voir en place d'honneur ces livres précieux, dont nous lui savons gré, d'ailleurs, d'avoir recommandé la lecture à nos jeunes gens.¹

Mais ce qui ne pouvait manquer d'étonner M. Arnould, ce qui étonne tout Français qui vient d'outre-mer et déconcerte surtout son humaine sagesse, c'est l'action partout multipliée et si profonde du clergé sur nos populations canadiennes. Cette influence ne s'explique que par nos traditions et par notre histoire, et il faut être de chez nous pour comprendre une telle emprise de la religion sur la vie et sur les mœurs. Le rôle de l'évêque canadien a donc paru à M. Arnould singulièrement hardi. M. Arnould affirme qu'en France ce rôle ne pourrait être ainsi conduit : il est bien près de penser qu'il manque de discrétion ; et il rappelle, pour justifier son avis, certaines récriminations qui sont arrivées jusqu'à ses oreilles. Certes, nous nous doutions bien que l'intervention épiscopale dans nos désordres moraux ou intellectuels pouvait provoquer des oppositions plus ou moins dissimulées, et que cette intervention se fait ici en des occasions où elle ne pourrait se produire en France. Mais outre que les restrictions imposées à l'action des évêques de France ne sont pas désirables en pays vraiment catholique, il reste que l'autorité religieuse, avec

¹ Voir *le Semeur*, mars et avril 1907.

ses rappels toujours importuns à l'ordre, à la discipline, à la décence chrétienne, paraîtra toujours envahissante, "intolérable" aux fidèles qui ne vivent pas suffisamment leur foi, et qui ne mettent en leurs mœurs, avec le plus de paganisme possible, qu'un minimum de christianisme. L'évêque sera toujours, comme le Christ, un signe de contradiction. Et, quand nos évêques, se souvenant de la mission apostolique et historique de l'épiscopat canadien, s'emploient à garder toujours active, toujours vigilante, toujours prévenante, leur autorité spirituelle et morale, nous ne pouvons que les louer d'un zèle qui s'identifie avec un devoir.

Le tact et la discrétion ne sont jamais de trop sans doute dans les actions humaines, mais il serait dangereux de laisser juges de l'opportunité des démarches de l'évêque, ceux-là mêmes que leurs faiblesses exposent aux paternels reproches de l'autorité religieuse. Renverser ainsi les rôles serait le plus sûr moyen de compromettre les situations acquises; ce serait, avec une déviation du sens de la discipline catholique, l'abandon des plus sages et des plus fructueuses pratiques de l'épiscopat canadien.

M. Arnould, professeur de littérature, ne pouvait pas ne pas s'occuper de la nôtre. Il l'a fait en un chapitre tout rempli de fines critiques, et très remarquable par ses nombreuses omissions.

Nous nous demandons pourquoi M. Arnould commence son étude par l'éloquence canadienne. S'il y a chez nous un genre qui n'a pas produit beaucoup d'œuvres durables, c'est bien celui-là. Notre éloquence politique est très peu soignée, pauvre d'idées, pleine de lieux communs, et de bavardage; notre éloquence religieuse, d'ordinaire plus correcte, souvent plus haute, ne s'est pas encore, ou presque pas, laissée imprimer. En matière d'éloquence sacrée, M. Arnould est bien forcé de ne connaître que ce qu'il a entendu. Sa documentation paraît singulièrement incomplète. A propos d'éloquence politique, il signale l'œuvre de Sir Wilfrid Laurier, notre *argyrostome* parlementaire, comme traduit M. Arnould, et il définit ensuite la manière de M. Henri Bourassa. « C'est un professeur de droit qui s'animerait par instant. » Vraiment je ne puis admettre que cela définisse le dialecticien sans doute, mais aussi l'ardent tribun qui se rencontrent en cet orateur.

La poésie canadienne a inspiré à M. Arnould des pages qu'il faut lire. L'école épique de Québec, l'école lyrique de Montréal, sont

tour à tour étudiées avec soin. Mais je me demande pourquoi il n'y est fait aucune mention de M. Pamphile LeMay. Est-ce parce que M. LeMay, qui n'est pas épique, est malgré tout de Québec? l'auteur des *Gouttelettes* est un poète lyrique, c'est sûr, et, d'une veine très abondante et jaillissante; on ne peut lui refuser une large place dans l'histoire de notre littérature.

C'est d'ailleurs par ces sortes d'inexplicables omissions que le chapitre de M. Arnould étonne le lecteur canadien. Le genre de l'histoire qui fut jusqu'ici le plus florissant peut-être, est exécuté en une page trop rapide et insuffisante. M. Arnould ne connaît que Garneau, Casgrain, et M. Ernest Gagnon. Les œuvres de Gérin-Lajoie, de l'abbé Ferland, de MM. DeCelles, Chapais, Edmond Roy, Auguste et Amédée Gosselin, lui ont échappé. Si, ailleurs, il signale un publiciste comme Edmond de Nevers, il ignore qu'en ce genre de littérature sociale et philosophique pratiqué par l'auteur de *l'Amérique américaine*, M^{er} L.-A. Paquet occupe assurément la première place.

Je ne parle pas d'erreurs de détails qu'il serait facile de relever. M. Arnould assure que Fréchette a fréquenté l'arrière boutique de Crémazie, où il n'est jamais allé, et que c'est à 79 ans que de Gaspé a publié les *Anciens Canadiens*, alors qu'il aurait suffi d'écrire 77 pour que la chose parût encore extraordinaire.

Et pourtant M. Arnould soigne beaucoup le détail, il attache une importance considérable à tous les détails; il lui arrive même de fonder sur un détail d'imprudentes généralisations. Il y était exposé; aucun de ceux qui voyagent ne peut échapper à ce jeu d'imagination et d'esprit.

Seulement, il y a certains faits que l'on n'aime pas du tout rencontrer dans son livre, et y voir prendre une signification trop large. Je ne parle pas de ce brave curé de campagne—évidemment enrhumé—qu'il a vu plusieurs fois cracher par terre pendant son sermon: c'est là un potin comme en peuvent raconter tous les reporters de tous les pays; mais il y a telle parole entendue, tels incidents relevés que M. Arnould assure, sans plus de raison, être bien représentatifs de nos habitudes ou de nos mœurs canadiennes. On a prononcé devant lui *bèbè* au lieu de *bébé*, et voilà démontré qu'ici l'on prononce ce mot à l'anglaise. Or, jamais de la vie je n'ai entendu *bébé* ni à Québec, ni à Berthier, ni dans aucune de nos campagnes. La vraie prononciation canadienne est tout simplement *bébé*, comme en

France; chez le peuple on dit plutôt, sans fermer la première syllabe, *bebé*.

Nous ouvrons beaucoup la diphtongue *ai*, dans le mot *Français*, mais, à coup sûr, les femmes du peuple ne prononcent pas *Français*, comme l'écrit M. Arnould.

M. Arnould a vu quelqu'un s'adresser à quelqu'autre, même à une dame, avec pipe entre les dents. Et il nous avertit à ce propos « qu'un Français éduqué, saluant même un homme passant dans la rue, prendra immédiatement sa cigarette à la main... ». M. Arnould aurait pu voir la même chose tous les jours à Québec.—Les commerçants canadiens, ajoute-t-il, ne reconduisent jamais à la porte de leur magasin. *Jamais* est imprudent. A Québec encore, l'on reconduit souvent, le plus souvent, le client jusqu'à la porte du magasin...

Un jour M. Arnould a aperçu sur un bateau ou dans une gare une mère—une syrienne, sans doute—entourée de mioches et allaitant son petit dernier, et il déclare qu'ainsi fait la mère canadienne en voyage. Or, l'on sait que chez nous la femme est d'une extrême réserve, d'une plus grande réserve même que la Française...

*
* *

En vérité, M. Arnould a quelquefois trop facilement attribué à tous les mœurs de quelques-uns; ne rapportant rien qu'il n'ait vu, il oublie que ce qu'il a vu quelque part pourrait bien ne pouvoir être ailleurs observé.

L'âme canadienne, telle qu'il l'a aperçue et définie en ses principales habitudes, est bien la nôtre. Dans l'ensemble sa psychologie est fort judicieuse. Il lui a manqué, pour achever son analyse et la faire minutieusement exacte, une expérience plus profonde de notre vie, une connaissance moins exclusive de Montréal, une pratique plus assidue de la campagne, et quelquefois une réserve plus grande dans les conclusions.

Il reste que le livre, tel qu'il s'offre à nous, peut nous être extrêmement utile. C'est un miroir où nous pourrions bien nous regarder avec profit, qui nous renvoie fidèlement nos plus attachantes beautés, mais où nous verrons, dans leur réalisme un peu brutal, beaucoup de nos graves défauts. La littérature de ce livre est quelquefois un peu diffuse; elle donne surtout l'impression d'une causerie familière; mais elle se relève souvent en des paragraphes où s'envole une fine pensée, une éloquente émotion. On ne se lasse pas de suivre en ses

formes variées et faciles l'esprit de l'auteur. La préface si drue, si ferme, d'une philosophie si pénétrante, que M. Etienne Lamy a mise en tête de l'ouvrage, nous avertit déjà qu'il s'impose à nos méditations. Seul un clairvoyant, un impitoyable, un sincère ami pouvait écrire *Nos Amis les Canadiens*.

CAMILLE ROY, ^{ptre}.

VICTOIRES ET CHANSONS

II.—CHOUAGUEN

(Suite)

L'opposition des vues qui plus d'une fois éclata entre Vaudreuil et Montcalm, l'hostilité constante et vindicative du gouverneur contre le général, et—au-dessus de ces faits pénibles, fort heureusement—la situation même de deux chefs responsables chacun de la sécurité du Canada, et aussi leur valeur commune quoique différente, tout cela ne pouvait manquer de grouper autour de l'un ou de l'autre des admirations et des sympathies plus grandes. Et si Montcalm fut le héros chanté par beaucoup, Vaudreuil ne manqua pas non plus d'aèdes, comme en témoigne la pièce suivante, écrite expressément "à la gloire de Vaudreuil."

1

Que la fidèle Renommée
 Sur les ondes des vents portée
 Du grand Vaudreuil publie les exploits
 Et de Louis le juste choix.
 A qui pouvait-il mieux remettre
 L'honneur et la gloire des lis
 Qu'à celui qui prétend soumettre
 A son pouvoir tous ces pays ?

2

Dans lui la force et la prudence,
 Avec la foudre de la France,

Fait redouter le sceptre de nos rois,
 Dont il soutient si bien le poids,
 Un coup d'éclat de sa puissance
 Marque l'heureux commencement,
 Et semble annoncer par avance
 De ses armes le dénouement.

3

Que de victoires signalées !
 Que de provinces désolées !
 Par combien d'autres rapides succès
 Son règne illustre ses progrès !
 Des ruines encore fumantes,
 Des ennemis les bataillons
 Sont pour tous des preuves parlantes
 Qu'il conserve dans ses prisons.

4

Ainsi de Vaudreuil sous l'empire
 Le Canadien vit et respire ;
 Il court, il vole au combat sous ses lois,
 Par sa valeur venge ses droits.
 Pour le bonheur de sa patrie,
 Louis, conserve nous longtemps
 Notre soutien et notre vie.
 Nous t'admiron dans ses talents.

Il vous plaira sans doute entendre un autre chanteur qui, lui, pour ne pas faire de jaloux, confond en ses strophes et le gouverneur et le général, et le Canadien et le Français, et à tous deux, et à d'autres encore, prodigue généreusement gloire et renommée. C'est d'un homme conciliant, d'un bon patriote, et..... d'un véritable poète.

Mais un préambule un peu long à ce chant est ici nécessaire, à seule fin—de grâce, que l'on ne me prenne pas pour un mauvais plaisant—de constater que je n'en connais pas l'auteur.....

Vers 1888 paraissait à Québec une petite feuille, *L'Union libérale*, à la rédaction de laquelle notre excellent bibliophile et antiquaire, M. Philéas Gagnon, prenait une part très active. Il y maintint quelque temps une colonne sous cette rubrique :

ANTIQUITÉS CANADIENNES

OU

LES PETITES CHOSSES DE NOTRE HISTOIRE.

Il signait *Biblo*.

Or, le 26 mars 1889, un correspondant de Sainte-Anne-de-la-Pocatière adressait à *Biblo* la communication suivante, dont bénéficia la colonne des *Antiquités* du numéro du 19 avril.

Mon cher Biblo,

Sachant tout l'intérêt que vous portez aux antiquités canadiennes, je me fais un plaisir de vous signaler une vieille chanson qui prit naissance sur le sol canadien et célèbre des exploits canadiens.

Elle fut adressée par le R. P. Coquart, S. J., à son frère, maire et lieutenant de police de Paris, avec une lettre, dont celui-ci transmet copie au ministre, le 13 mars 1757. Le Père missionnaire de Chicoutimi (1) est-il l'auteur de la chanson ? Qui nous le dira ?

En tous cas, la lettre se trouve au treizième volume de la 1ère série des documents inédits relatifs à la Nouvelle-France, conservés aux archives de la Province, où les curieux pourront faire des recherches sur la paternité de la chanson.

Si vous croyez qu'elle puisse intéresser vos lecteurs et qu'elle soit encore inédite, comme on me l'a assuré, faites-en ce que bon vous semblera.

Votre bien dévoué,

E. C.

La lettre de E. C. et la chanson furent publiées sans autre référence.

Ayant à rééditer cette même chanson, qui fait partie de la copie de l'Hôtel-Dieu de Québec, je ne voulus pas négliger la relation du Père Coquart, et voici ce qui en est.

Au XIIIe volume, 1ère série, fol. 5411-5496, de la copie des " Documents inédits relatifs à la Nouvelle-France ", se trouve en effet une lettre du Père Coquart adressée à son frère, maire et lieutenant-général de police à Paris ; elle est précédée d'une lettre très brève de ce dernier, présentant au ministre la relation de son frère.

Cette relation n'est pas datée et ne porte pas d'indication de lieu, mais par le contexte il est clair qu'elle fut écrite à Québec, et dans

1.—Qui voudrait connaître un peu le Père Coquart pourra consulter l'ouvrage du Père de Rochemonteix—*Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIIe siècle*, tome I, p. 227.

l'automne de 1756, et expédiée en France par les derniers navires de cette année. Elle contient une foule de détails historiques, spécialement sur les opérations militaires du Canada, et le récit de la campagne de Chouaguen ; l'auteur y fait aussi la revue des événements de l'année. La relation n'est pas signée [il s'agit toujours de la copie, bien entendu], et finit sans aucune des formules usitées à la fin d'une lettre. La chanson la suit immédiatement.

Or, au cours de la relation, pas la moindre allusion à la chanson, ce qui paraît inexplicable, si le Père Coquart en est l'auteur. Il y a plus. En tête de la chanson, l'indication de l'air est laissée en blanc, après la formule qui l'annonce : *Sur l'air de.....* lacune qui permet de conclure avec assez de certitude que tout au plus le Père Coquart a-t-il envoyé une copie de la chanson à son frère, et qu'il en était si peu l'auteur qu'il ignorait même de quelle musique la chanson avait emprunté sa mélodie.¹

Voilà bien de l'écriture, je l'avoue, pour aboutir à ne pouvoir attribuer au Père Coquart la paternité de la suivante chanson.

1

Nous célébrons du grand Vaudreuil
 La sagesse et la gloire.
 Toute l'Angleterre est en deuil
 Au bruit de sa victoire.
 Chouaguen n'est plus. Nos soldats
 L'ont forcé de se rendre,
 Et ses murs ne sont plus qu'un tas
 De poussière et de cendre.

2

En vain Loudon de ses guerriers
 Y rassemble l'élite,
 Montcalm avide de lauriers
 N'y court que trop vite ;

1.—Si toutefois la relation originale, qui est à Paris, ne fournit pas cette indication, ce que j'ignore. Il est à propos de faire remarquer que la copie des archives provinciales est très mal faite ; le copiste ne paraît pas toujours comprendre ce qu'il copie. Une main plus récente en a complété au crayon l'indication laissée en blanc à la copie : la chanson va sur l'air de *Vous demandez une chanson*. C'est bien ce que porte le manuscrit de l'Hôtel-Dieu. On trouvera la musique dans les *Cantiques* de Pellegrin, 1706, page 1. Air noté, page 35, n° 30.

Bellone lui prête son char,
Et, sûr de la fortune,
De trois choses que fit César
Il n'en omet aucune. ¹

3

Déjà je vois de nos héros
Une troupe intrépide
S'élançant au milieu des flots
Et franchir un rapide.
Rigaud leur montra le chemin.
Et marchant à leur tête
Porte l'alarme, et Chouaguen
Devient notre conquête.

4

Enfin les voilà dans nos fers,
Ces hommes redoutables,
Ces braves qui domptent les mers. ²
Sur terre ils sont traitables ;

1.— *Vini, vidi, vici*. Ce n'est pas une pure flatterie. L'attaque de Chouaguen, conduite avec un brio superbe, était en réalité un coup d'audacieuse témérité, si contraire aux règles ordinaires de la tactique militaire et de la prudence, que Montcalm crut devoir s'en excuser auprès des ministres : « La conduite que j'ai tenue en cette circonstance et les dispositions que j'avais arrêtées sont si fort contre les règles ordinaires, que l'audace qui a été mise dans cette entreprise doit passer pour de la témérité en Europe. En tout événement j'aurais fait une retraite, sauvé l'armée et l'honneur des armes du roi. Aussi je vous supplie, monseigneur, pour toute grâce, d'assurer Sa Majesté que si jamais elle veut, comme l'espère, m'employer dans ses armées, je me conduirai par des principes différents. »

2.— Allusion aux attaques anglaises sur mer, qui déterminèrent la rupture officielle de la paix entre l'Angleterre et la France, le 18 mai 1756. « Depuis deux années, le sang anglais et français rougissait l'herbe des forêts d'Amérique, et les ambassadeurs des deux nations étaient de toutes les fêtes à Versailles et à Saint-James. Hélas ! le gouvernement français, qui sentait son incurable faiblesse, se rattachait désespérément même à une ombre de paix. Mais un jour, au mépris du droit des gens, de la foi des traités et des coutumes des nations civilisées, à un signal de l'Amirauté de Londres, de tous les coins de l'horizon, les vaisseaux anglais fondent sur nos navires de commerce et de guerre, sur nos bateaux pêcheurs, sur nos baleiniers, sur nos caboteurs. En un mois, 300 bâtiments avec 8000 hommes d'équipage

Dès les premiers coups de canon
 Leur bravoure imbécille ¹
 S'alarme et vient dans nos prisons
 Demander un asile.

5

A Carillon l'on dit pourtant
 Qu'ils auront leur revanche.
 Autant en emporte le vent
 Qui souffle dans la Manche. ²
 Les Canadiens leur font peur,
 Et Loudon est trop sage
 Pour oser contre leur valeur
 Mesurer son courage.

6

Mais de tous ces exploits brillants
 Quelle en est l'âme secrète ?
 On la connaît par ses talents ;
 Faut-il d'autre interprète ?
 Oui, c'est Bigot qui des vainqueurs
 Soutient le bras terrible
 Et fait circuler dans les cœurs
 Cette force invincible. ³

Voilà qui est bien. Vaudreuil et Montcalm tour à tour sont glorifiés, et..... Bigot est déclaré l'âme de tous nos triomphes sur

tombaient au pouvoir de l'ennemi et étaient remorqués en triomphe dans les ports de la Grande-Bretagne. Le glorieux écusson de l'Angleterre en est resté marqué d'une tache que ne saurait laver toute l'eau de l'océan, théâtre de ces pirateries. Louis XV, Louis XV lui-même, ressentit l'affront et redevint le roi de Fontenoy. Il écrivit à Georges II une lettre indignée pour lui demander réparation, et cette paix mensongère, qui n'abritait que des guets-à-pens, fut officiellement rompue le 18 mai 1856. » M. de Bonnechose, *Montcalm et le Canada-français*, p. 25.

1.— Du latin *imbecillitas*, faible.

2.—Le manuscrit porte : *Ils soufflent dans la manche*, ce qui n'a aucun sens.

3.—M. Chapais qui dans son *Marquis de Montcalm*, pp. 144-145, publie cette chanson, en omet les deux dernières strophes.

l'Anglais ! Non, là, on ne se serait pas attendu à celle-là. Or, pas d'erreur possible : aux deux copies, à celle de l'Hôtel-Dieu comme à celle des archives provinciales, on lit distinctement Bigot. Bigot ! le concussionnaire, l'affameur de la colonie, le chef abhorré puis châtié de *La Friponne* ; Bigot, le Bigot des splendeurs orgiaques du *Chien d'or* et de tant de mémoires accusateurs, non romanesques ceux-ci... C'est juste ; mais la lumière est aujourd'hui faite sur le régime Bigot. Elle ne l'était pas en 1756, alors que l'habile intendant réussissait encore à masquer un peu son jeu. A cette date, Montcalm lui-même, encore ignorant des véreuses opérations de Bigot, et ne songeant qu'au munitionnaire de ses armées, que l'intendant n'avait pas jusque-là affamées, pouvait dire de lui : " On ne peut avoir plus d'activité ni plus d'expédition dans son travail que cet intendant. ¹

Un observateur encore moins averti aura donc pu, en 1756, penser se faire l' " interprète " du public en affirmant.

Oui, c'est Bigot qui des vainqueurs
Soutient le bras terrible
Et fait circuler dans les cœurs
Cette force invincible.

Or, au-dessus de Vaudreuil, au-dessus de Montcalm, au-dessus de..... Bigot (que l'on me pardonne d'accoler ce nom à ceux qui précèdent, et à celui surtout que je vais dire), au-dessus de tous les défenseurs de la colonie, c'est encore à la Sainte Vierge, protectrice attitrée du Canada, que l'on attribua le brillant fait d'armes de Chouaguen. Et ici du moins, les admirations et la reconnaissance se rencontraient sur un terrain supérieur, où les préférences particulières soit pour Vaudeuil, soit pour Montcalm, soit pour..... l'autre, n'avaient plus de lieu, chacun, les chefs eux-mêmes, pouvant sans amoindrir leur gloire faire taire leurs rivalités devant la triomphatrice divine, sans rival humain.

Le général dont la haute sagesse
Remplit ces lieux de joie et d'allégresse
N'a jamais oublié dans ses nobles travaux
Que c'est à vous qu'est dû l'honneur de ses drapeaux.

1.—Cité par M. Chapais. *Le Marquis de Montcalm*, p. 348.

Et tout le monde pouvait mêler au versets du *Te Deum*, sous les voûtes de l'église paroissiale de Montréal au retour de l'expédition de Chouaguen, les strophes suivantes du cantique à Marie.

Air : *Adorons tous.*

1

Auguste Reine, au jour de votre fête,
De Chouaguen nous faisons la conquête ;
Ce jour trois fois heureux de votre Assomption
Assure à ce pays votre protection. [bis]

2

Depuis longtemps l'Anglais avec audace
Avait sur nous usurpé cette place,
Mais ne savait-il pas qu'en s'attaquant à nous
Il pourrait attirer votre courroux ? [bis]

3

De nos soldats le belliqueux cortège
Sous votre nom en commence le siège ;
Vous dirigez leurs bras, leurs canons, leurs mortiers,
N'est-ce pas à vous que sont dus les lauriers ? [bis]

4

Les murs tombent sous l'effort de la foudre,
Le fer, le feu réduisent tout en poudre.
Tu ne subsistes plus, orgueilleuse cité,
Tes soldats sont heureux d'être en captivité. [bis]

5

Montcalm, Rigaud et toute leur armée
Inviteront la prompte Renommée
A publier partout que c'est à votre doigt
Qu'ils doivent le succès de ce brillant exploit. [bis]

6

Le général dont la haute sagesse
 Remplit ces lieux de joie et d'allégresse
 N'a jamais oublié dans ses nobles travaux
 Que c'est à vous qu'est dû l'honneur de ses
 [drapeaux. [bis]

7

Nous nous joignons au doux concert des anges
 Pour annoncer votre nom, vos louanges ;
 De vos divins bienfaits le présent, l'avenir,
 Graveront dans nos cœurs un constant souvenir. [bis]

P. HUGOLIN, o.f.m.

(A suivre)

DROIT PUBLIC DE L'ÉGLISE

L'ORGANISATION RELIGIEUSE ET LE POUVOIR CIVIL

En continuant de donner au public catholique de langue française, et surtout au public canadien, son cours de *Droit public de l'Eglise*, Monseigneur Louis-Adolphe Paquet rend à l'Eglise canadienne et à tous ses compatriotes un service peut-être encore plus signalé que celui qu'il leur a déjà rendu par son grand cours, si sûr et si bien ordonné, de théologie dogmatique, commentaires sur la *Somme Théologique* de saint Thomas d'Aquin.

Ce cours de théologie a été loué, à plusieurs reprises, même en Europe, par d'excellents juges, mais le cours de *Droit public de l'Eglise*, dont le troisième volume vient de paraître, s'adressant à un public plus nombreux, répond aussi à un besoin encore plus grand et plus pressant que celui auquel répondait le cours de théologie pourtant si précieux.

C'est que le droit public de l'Eglise, c'est-à-dire l'ensemble des lois qui déterminent ses droits et ses fonctions, ses droits et ses devoirs,

en tant qu'elle est une société parfaite, complète en elle-même et indépendante de toute autre société, une société avec laquelle les autres sociétés doivent traiter comme avec une souveraine d'origine divine, c'est que ce droit public de l'Eglise est une science beaucoup trop ignorée et inconnue même parmi nous.

L'ignorance moderne, qui est trop souvent une ignorance radicale et difficile à extirper, une ignorance volontaire et obstinée, se refuse de plus en plus à admettre et même à concevoir que l'Eglise soit ainsi une société parfaite et indépendante, une société qui ne se soumet pas plus à la domination de César qu'à la souveraineté du peuple, une société qui ne dépend pas des constitutions politiques ni des lois civiles, une société qui ne relève pas du suffrage universel, une société que les révolutions ne changent pas.

Avant même que d'examiner en détail les droits que réclame cette société, qui se proclame divine et souveraine, le monde moderne, auquel plusieurs Canadiens se flattent de ne pas être étrangers, est disposé instinctivement à les lui refuser, si elle les demandait, à les lui enlever, si elle prétend les avoir. La tendance et la prétention du monde moderne, qui est excellemment, si l'on peut dire, le monde ennemi de l'Evangile, est d'abord chez les plus modérés de ses adeptes, de réduire l'Eglise au droit commun des autres sociétés particulières, des sociétés d'ordre privé, qui n'existent que par la permission et sous le contrôle de l'Etat; chez les autres moins modérés, ce n'est pas tant le droit public de l'Eglise, que l'on veut ignorer et abroger, que son existence même que l'on veut supprimer, que l'on voudrait enlever du milieu du monde, comme l'on ferait d'un débris ruineux et disgracieux qui gênerait l'harmonieux ensemble de la civilisation contemporaine.

Il y a ainsi comme un mouvement organisé d'après une tactique étudiée, qui détache d'abord les esprits de l'Eglise, en les rendant indifférents ou même hostiles à ses droits, pour les ramener ensuite contre elle en hordes ennemies.

C'est contre le grand mal de cette ignorance trop générale, de cette méconnaissance grandissante de la nature et des droits de l'Eglise, considérée au point de vue de l'ordre juridique public, que notre distingué théologien et canoniste, formé depuis longtemps et toujours fidèlement attaché à la sage discipline et à la sûre doctrine des Universités romaines, a entrepris de prémunir, en les instruisant, tous ses compatriotes, aussi bien les laïques que les ecclésiastiques. Ils ont, en effet, pour un grand nombre, un besoin particulier et un devoir spécial de connaître des questions sur lesquelles il leur arrive

souvent de parler et qu'ils peuvent, même dans quelques cas particuliers, être appelés à résoudre, soit comme publicistes, soit comme orateurs, soit comme juristes ou même comme législateurs.

D'ailleurs, puisque notre système de gouvernement, partiellement basé sur l'élection, oblige d'une certaine façon le citoyen à se prononcer sur tous les problèmes de la vie publique, personne ne peut en conscience ignorer volontairement les données précises et les solutions sûres d'une question d'ordre public autant que d'usage fréquent, d'une question aussi vitale que celle de l'existence juridique et du droit public de l'Église. A moins d'être obstinément ignorant, tout homme qui aspire à un rôle quelconque dans la direction de la vie sociale et publique, doit être renseigné sur les droits réclamés par cette Église immortelle et irréductible, avec laquelle, même dans le monde laïque, amis, adversaires et ennemis sont exposés à venir si fréquemment en contact.

C'est pour répondre à ce besoin urgent et général qu'avec les encouragements des chefs hiérarchiques et même de la suprême autorité de l'Église, une chaire de droit public a été établie dans l'Université Laval pour que, suivant les indications de Léon XIII, les *laïques* aussi bien que les *clercs*, les *auditeurs étrangers*, aussi bien que les *élèves*, puissent y trouver *des armes toutes prêtes pour défendre la liberté de l'Église, que partout l'on voit exposée au péril*.

Le très distingué titulaire de cette chaire, après avoir donné au public, dans deux précédents volumes, les "*Principes généraux*" du droit public de l'Église et les principes particuliers qui concernent la grave et toujours très actuelle question de l' "*Église et l'Éducation*", vient d'offrir la continuation de son enseignement si utile dans un troisième volume : "*L'Organisation religieuse et le Pouvoir civil*".

Cette organisation religieuse étudiée, non dans sa constitution et son fonctionnement internes, qui relèvent du droit ecclésiastique privé ou droit canonique spécial, mais dans son action et ses droits considérés par rapport à la société civile, comprend quatre grandes sections qui forment les divisions du volume de Mgr Paquet : les degrés hiérarchiques, le droit corporatif, les biens temporels et l'immunité ecclésiastique.

Les degrés hiérarchiques comprennent naturellement le Pape, les évêques et les curés.

Au sujet de la Papauté, considérée toujours dans l'ordre de son existence publique juridique et de ses relations publiques avec les

sociétés civiles, Mgr Paquet étudie successivement le droit du Pape d'avoir son siège à Rome, le droit que possède l'Eglise d'élire librement elle-même, sans l'intervention des peuples ou des gouvernements, son chef hiérarchique.

Il aborde ensuite la question fondamentale de la souveraineté pontificale, de l'existence de cette souveraineté en droit international comme en droit ecclésiastique, de ses caractères et des droits qu'elle comporte nécessairement. Le premier et le plus important de ces droits, c'est son indépendance, qui découle du caractère même de l'autorité suprême dans l'Eglise, société parfaite et indépendante.

En vertu de cette souveraineté, le Pape entretient des relations publiques, officielles et diplomatiques avec les gouvernements des nations ; pour sauvegarder l'indépendance réelle et publique de cette souveraineté il faut normalement qu'il possède un pouvoir temporel.

Sur ce pouvoir temporel, non seulement mis en question au siècle dernier, mais brutalement nié par le fait de la spoliation des Etats pontificaux, deux chapitres du nouveau cours de droit public donnent les notions les plus sûres et les plus claires, et sur le droit lui-même, tel que reconnu dans une longue suite de siècles, par les hommes les plus éclairés et les plus autorisés, et sur la solution réparatrice de la question romaine que réclame le droit iniquement violé.

Sur ce dernier point, où la mentalité de trop de catholiques semble fléchir sous le poids des difficultés accumulées contre la justice, Mgr Paquet rappelle très opportunément et les nécessités du droit à maintenir et les réclamations en actes et en paroles, par lesquelles les Souverains Pontifes en maintiennent l'incessante revendication.

Aux droits publics de la Papauté s'ajoutent comme d'eux-mêmes les droits dont jouissent aussi les Conciles, généraux et particuliers, à la liberté et même à la protection de la part de la société civile. Un chapitre intéressant est consacré à ce sujet avant l'examen et la justification des droits des Eglises particulières ou des diocèses d'un même pays.

Sur la liberté et les droits de ces Eglises particulières, trop souvent en butte aux entreprises ambitieuses des pouvoirs civils, sur les nominations des Evêques, appartenant au Pape, et sur la part que l'Eglise a parfois concédée sur ce point aux gouvernements catholiques, sur le serment de fidélité exigée des Evêques par certains gouvernements, M^{gr} Paquet donne les renseignements et les solutions les plus conformes à la vraie doctrine des auteurs catholiques et de l'Eglise elle-même. Il en est de même dans le dernier chapitre de cette première partie, sur la création et l'existence juridique de la

paroisse, sur la nomination des curés et sur le droit de patronage, où a pu parfois entrer en cause la puissance civile des princes chrétiens.

Dans la deuxième partie de son volume, M^{sr} Paquet consacre cinq chapitres à l'étude du droit corporatif réclamé par l'organisation de l'Eglise, soit pour son administration temporelle, soit pour l'accomplissement plus complet de sa mission par le moyen des instituts religieux. Sur la légitimité de ce droit et sur les objections qu'on lui oppose, notamment en ce qui concerne les instituts religieux, on trouvera exposé dans ces chapitres, fort intéressants comme tout l'ouvrage, le vrai point de vue catholique, qui est aussi juste en lui-même qu'avantageux pour la société tout entière. Comme contrastes aux prétentions, aux tracasseries et aux injustices même violentes dont les instituts religieux sont victimes de la part de certains gouvernements, M^{sr} Paquet, dans des pages tout à fait remarquables, montre clairement que le grand péril social dont devraient s'inquiéter les sages gouvernements, se trouve dans les sociétés secrètes, ennemis véritables et redoutables de l'ordre, de la justice, de la société elle-même,

A notre époque de foi affaiblie et de cupidités grandissantes, les biens temporels que doit posséder l'Eglise sont une cause fréquente d'étonnements, de scandales, de critiques et même d'injures. Combien, en effet, ne voit-on pas d'exégètes improvisés s'armer de la parole de Notre-Seigneur : "*Mon royaume n'est pas de ce monde*", pour reprocher à l'Eglise et à ses ministres de posséder des biens temporels, et même d'oser en défendre la possession par le recours aux tribunaux ou par l'édition de peines spirituelles contre les spoliateurs de ses biens.

Plus il y a de préjugés et d'ignorance sur ce point, plus il importe de bien connaître la pensée et le droit de l'Eglise au sujet de ces biens dont elle acquiert et revendique la possession et la propriété ; plus il importe de connaître les réponses à faire aux adversaires de la propriété ecclésiastique, aux adversaires des contributions et des dîmes réclamées par l'Eglise.

La meilleure réponse à faire, suffisante pour éclairer et satisfaire les adversaires intelligents et de bonne foi, est encore de bien exposer, ce qui suppose qu'on le connaît bien, à quels usages et sous quelle administration prudente et sage sont employés ces biens de l'Eglise. Quand on examine ainsi d'une part les objections et de l'autre les réalités, à la double lumière du droit et de l'histoire, on constate que ces biens de l'Eglise et les fondations pieuses dont elle a la garde et la fidèle administration, sont encore, par la légitimité de leur origine et la bienfaisance véritablement humanitaire de leur emploi, une

richesse dont la société civile se trouve à profiter non moins que l'Eglise elle-même.

Tout autant que les biens ecclésiastiques, les immunités que l'Eglise réclame comme un droit scandalisent les préjugés égalitaires de notre époque.

Quelle est l'origine, quelles sont les raisons véritables de cette libération de charges et de sujétion que l'Eglise réclame, dans certaines conditions déterminées assez restreintes, pour ses ministres, pour ses édifices et pour ses biens? On en trouvera l'exposé clair et précis, la justification solide et modérée, dans les quatre chapitres que Mgr Paquet a consacrés à l'immunité ecclésiastique. Il y a là tout ce qu'il faut pour éclairer et convaincre ceux qui cherchent la vérité dans un esprit d'équité et avec bonne foi.

Après avoir traité des grandes et intéressantes questions, que nous venons simplement d'indiquer, au point de vue général de toute l'Eglise, Mgr Paquet a jugé bon et opportun, — tous ses lecteurs penseront comme lui et l'en remercieront, — de faire voir dans une belle étude historique et juridique, qui remplit dix-huit pages de texte compact et serré, ajoutées en appendice à son volume, quelles furent et quelles sont encore aujourd'hui, dans notre pays, la reconnaissance officielle et l'acceptation pratique par nos autorités civiles, des droits publics de l'Eglise en ce qui concerne son organisation et sa vie extérieures.

Il y a, ramassée dans ces dix-huit pages, une mine abondante de renseignements nombreux, clairement groupés et ordonnés, qui sont pour nous du plus vif intérêt et qui peuvent être aussi de la plus grande utilité.

Ce n'est pas aux lecteurs de la *Nouvelle-France*, qui a déjà publié en articles la plupart des chapitres de ce livre du droit public, qu'il faut apprendre combien le style sobre, clair et précis de Mgr Paquet ajoute encore au mérite et à l'attrait des fortes études théologiques et juridiques, dont il enrichit notre littérature canadienne. Ils savent que la limpidité de ses expositions de doctrine, la sûreté et l'abondance de son érudition sont égales à la belle sérénité de ses discussions pour la revendication du droit et de l'équité.

Si nos compatriotes instruits ne se donnent pas le grand tort de négliger de si belles et si fortes études, faites pour eux autant que pour l'Eglise, ils y trouveront autre chose encore qu'un bel exposé des droits sacrés de l'Eglise qu'ils doivent respecter et même protéger, comme la meilleure sauvegarde des intérêts de la patrie. Ils y trouveront encore, à prendre mieux contact avec la pensée et la

sagesse de l'Eglise, des leçons et des modèles pour la conduite de leur propre vie publique. Ils y verront notamment, ce qu'il importe beaucoup de ne pas perdre de vue, comment l'autorité divine de l'Eglise, sans courtoiser aucunement la faveur populaire, sait néanmoins protéger et défendre les vrais intérêts du peuple, sait même garantir à ceux qu'elle protège et qui lui obéissent une saine, profitable et large liberté.

J.-A. D'AMOURS, ptre.

FRÉDÉRIC OZANAM

ACTUALITÉ DE SON APOSTOLAT

Brunetière se plaisait à parler de la « modernité » de Bossuet, et à montrer que si ce grand homme fut bien du XVII^e siècle, il était néanmoins du XIX^e, tant par certains aspects de son génie que par les nobles buts qu'il a poursuivis. Serait-il téméraire de parler aussi de la « modernité » d'Ozanam, et de faire ressortir qu'il fut bien de son temps, mais qu'il est encore plus du nôtre ?

C'est ce que nous voudrions faire brièvement dans cet article : ce sera comme la note modeste jetée par la *Nouvelle-France* dans ce superbe concert de panégyriques que le monde catholique et le Canada français veut donner cette année, pour célébrer le centenaire de celui qui fut un si grand Français et encore plus un si grand catholique.

Assurément, par la tournure de son esprit comme par toutes les fibres de son cœur, Ozanam fut un homme de son temps. Il le fut, comme tant de contemporains au sortir de la Révolution, en subissant la crise religieuse et la perte momentanée de la foi ; il le fut en subissant l'influence du romantisme, dont tous ses écrits se ressentent ; il le fut en subissant l'illusion généreuse qui caressa tant de belles âmes et s'appela le culte de la liberté. Mais il tourna à profit toutes ces influences, alors que tant d'autres en furent les victimes : la foi qu'il recouvra, grâce à l'amitié d'un prêtre, devint l'inspiratrice féconde de toute sa carrière ; sa formation romantique donna à ses œuvres littéraires leur richesse de coloris, de chaleur et d'éloquence ; son amour de la démocratie le porta à se pencher sur les masses populaires pour leur donner le meilleur de son cœur.

Et, toutefois, chose remarquable, il est encore plus de notre temps par les caractères particuliers de son apostolat ; ces caractères font de lui mieux qu'un pionnier, ils le désignent comme le modèle complet de l'apostolat à notre époque.

C'est d'abord l'apostolat *laïque*. Ozanam eut l'intuition profonde d'une nécessité nouvelle en notre âge démocratique : puisque de nos jours, les couches populaires montent de plus en plus à la surface, il ne suffit plus que les pasteurs de l'Eglise remplissent seuls comme autrefois leur mission de lumière et de chaleur, il ne suffit plus que la lumière et la chaleur tombent de haut ; il faut encore qu'elles se dégagent et rayonnent horizontalement, si nous osons dire, pour pénétrer plus vite et plus profondément les aspirations nouvelles. Sans doute, l'Eglise enseignante garde toujours son rôle prépondérant, mais, de même qu'elle n'est ici-bas que le reflet de la Vérité et de l'Amour infinis, de même tous les fidèles doivent à leur tour réfléchir sa lumière supérieure et la déverser sur les âmes qui les entourent : jamais dans l'Eglise le besoin ne s'était fait si vivement sentir de la coopération des fidèles et des pasteurs, pour vivifier toutes les couches sociales, et cette coopération l'Eglise la comprend et la bénit de plus en plus.

C'est ensuite l'apostolat de la *jeunesse*. Ozanam n'a que vingt ans, et il comprend que c'est à cet âge, avec ses trésors d'enthousiasme, d'ardeur et d'énergie, qu'il faut s'enrôler soldat du Christ et chevalier de l'Eglise ; il comprend que les hommes de quarante ans, refroidis et blasés par l'expérience de la vie, ne commenceront plus de vibrer aux rêves du sacrifice ; quand il meurt lui-même à quarante ans, il y a déjà vingt ans qu'il est apôtre. Mieux encore peut-être que Montalembert, il se dresse devant la jeunesse catholique et lui indique par sa propre vie que la jeunesse, comme le printemps, c'est la saison des semailles : si l'automne de la vie ne vient jamais pour le semeur, les moissons d'or ne sauraient manquer de venir.

C'est encore l'apostolat de l'*association*. L'association, voilà la puissance la plus frappante de nos jours, celle qui se révèle et s'impose dans tous les champs d'action religieuse, économique et sociale. Il y a longtemps que l'Ecriture a dit : *Væ soli !* jamais cette parole ne fut plus vraie qu'aujourd'hui : l'action isolée est stérile ; nous sommes au siècle et sous le règne de la foule, il faut des masses pour soulever ou écraser les masses. L'action collective, c'est la vague poussée par mille autres vagues et qui renverse toutes les digues. Il y a 80 ans qu'Ozanam le devina ; il s'associa sept compagnons d'élite pour créer une œuvre ; leur action réunie a opéré des merveilles et semble devoir durer toujours.

C'est enfin l'apostolat *social*. C'est bien lui qui fut la poussée dirigeante de toutes les œuvres d'Ozanam. Quand il écrit, c'est surtout pour montrer l'influence sociale du christianisme, pour prouver que c'est l'Eglise qui a civilisé les peuples barbares et a formé les nations modernes; il se fait ainsi l'apologiste social de la foi chrétienne. Mais il fait infiniment mieux encore: il donne au monde une apologie vivante et pratique du catholicisme dans les temps présents; il fonde une société qui va se multiplier dans tous les pays du globe, et cette société prêche en action la vertu nouvelle et fondamentale apportée par le divin Régénérateur de toutes les nations, la charité! La charité, l'amour des hommes les uns pour les autres, voilà la source sublime et vraiment seule nécessaire de la paix sociale: où règne la charité, la justice fleurit par surcroît: il est si facile de respecter les droits des êtres que l'on aime!

Voilà quelques considérations qui aideront peut-être à mieux saisir la figure d'Ozanam, à cette heure où elle attire les regards du monde catholique. Ozanam ressemble par son visage à saint François de Sales, le saint de la bonté; il ressemble par son cœur à saint Vincent de Paul, le saint de la charité: unissons nos prières à celles de nos frères de France pour qu'un jour l'Eglise l'élève lui aussi sur ses autels. Il sera le patron des sociétés de jeunesse et de tous ces vaillants laïques qui donnent aux œuvres sociales leur fécond apostolat.

M. ST LOUIS.

Au pays des Troglodytes Américains

3e PARTIE.— LE TROGLODYTE DU SUD-OUEST ET SA VIE

(Suite)

VI.—RELIGION

Une grande partie du temps, en dehors des occupations déjà mentionnées, les troglodytes accomplissaient des cérémonies religieuses: rites, prières, jeûnes, danses, ou fabriquaient les objets nécessaires aux cultes et aux fêtes. Car la religion,—c'est encore le fait de nos jours parmi les Indiens pueblos,—est une partie intégrante de leur vie; elle pénètre leur existence dans ses moindres

détails, inspire sentiments et actions, règle leur conduite et marque d'une emprunte profonde leur culture et les manifestations diverses de leur activité.

Le foyer de vie religieuse pour les clans, et plus tard pour les fraternités, était déjà, comme il est toujours parmi les Indiens sédentaires, la *kiva*, d'autres fois appelée *estufa*. On en a déjà parlé comme d'une chambre souterraine, généralement circulaire, rarement carrée avec coins arrondis. Présentement la forme commune parmi les Indiens du Nouveau-Mexique et de l'Arizona est rectangulaire. Dans les habitations des falaises on trouve deux sortes de *kivas* : l'une creusée dans le sol de la caverne, la plupart du temps sur le bord de la plate-forme naturelle, devant les maisons, et parfois dans le roc même, comme la *kiva V* de « Cliff-Palace ». L'autre espèce est entourée d'un double mur circulaire avec de la terre pilée dans l'interstice. Ainsi le *Cliff-Dweller*, déjà casuiste, pouvait accomplir les rites de sa liturgie qui exigeait une chambre souterraine, tout en construisant celle-ci sur le même niveau que les maisons environnantes, quand les circonstances ne permettaient pas de la placer dans le fond de la caverne.

Certaines *kivas*, généralement du second type, n'avaient pas de toit et étaient seulement protégées des regards indiscrets par les hauts murs qui les entouraient. Les *kivas* du type normal avaient un toit supporté par des piliers qu'on voit encore. A « Spruce Tree House » on compte 8 *kivas* de ce genre, et à « Cliff-Palace » une vingtaine de l'espèce commune, avec toit et piliers pour deux ou trois seulement avec murs environnants et sans toit.

Cette toiture était en forme de dôme plat et faite de troncs d'arbres aux extrémités croisées sur le sommet de colonnes rectangulaires ou simples piles de maçonnerie. Il y a généralement 6 piliers par *kiva*, bien qu'on trouve de rares exemples à 2, 4 ou 8 colonnes. Une banquette remplissait l'espace entre les supports du toit, tout le tour de la chambre, et une partie plus large que les autres a été improprement appelée autel. C'est là sans doute qu'on posait les objets nécessaires à la cérémonie, car ce n'était qu'une crédence. Le plus souvent, du même côté que cette console de maçonnerie, était percé dans le mur un ventilateur ou une cheminée pour l'aération. En face de cet orifice on voit souvent une sorte de paravent bas ou garde-feu, à peu près carré et fait d'une pierre plate, ou de vannerie recouverte de boue. Parfois la forme se développe en courbe et rejoint un côté de la banquette. A « Cliff-Palace » on peut voir des exemples de diverses variétés. De l'autre côté de ce paravent, par rapport au ventilateur, se trouve, près du milieu de la chambre, un foyer, creusé dans le sol et où il reste encore des cendres de bois.

Enfin, au centre de la *kiva*, ou un peu de côté, est le *siḡapu* ou *shīḡapu*. C'est une ouverture symbolique, parfois creusée dans le roc même. On a remarqué que quelques *kivas* semblent n'en pas avoir. Dans l'épaisseur des murs de la chambre sacrée on a réservé de petites niches ou cases servant d'étagères, pour avoir à portée de la main les objets nécessaires. On voit qu'en bien des endroits les murs intérieurs des *kivas* ont été plâtrés et replâtrés quand ils devenaient trop noircis par la fumée. Parfois ils sont peints, plus rarement ornés de dessins. Tels sont les caractères généraux des nombreuses chambres sacrées qu'on retrouve dans tous les villages des falaises. Cependant chacune a quelque particularité qui la rend intéressante à un certain point de vue et qui la distingue du type général dont elle est une variation ou une exception.

Ces chambres souterraines étaient destinées d'abord et principalement à l'exercice du culte et à l'accomplissement des cérémonies, à la confection des objets et ornements liturgiques. C'était un lieu de prière, de jeûne et de purification. Pareille chambre servait de conseil pour les anciens du clan et plus tard de lieu d'assemblée pour les sociétés secrètes et les fraternités religieuses. C'était encore un endroit de travail et de repos pour les hommes. Les femmes, en règle générale, n'y étaient jamais admises. Dans ce sous-sol, les danseurs se préparaient, se décoraient de peintures et d'ornements traditionnels, puis sortaient pour accomplir leurs évolutions sacrées et leurs chants invocateurs sur la place ou cour du village. Des terrasses, toits et balcons, les autres habitants, principalement femmes et enfants, suivaient des yeux avec recueillement, admiration, joie, selon l'occasion, les contorsions, gestes et chansons des hommes et des prêtres qui, pour le bénéfice de tous, priaient les dieux de les protéger, de féconder les semailles, d'envoyer la pluie, de subvenir à leurs besoins, de leur être favorables.

On ne saurait dire avec certitude qu'elle était la croyance précise du troglodyte américain et quel degré de développement sa théologie et sa liturgie avaient atteint. Adorait-il les éléments de la nature personnifiés et divinisés? C'est possible. Selon toute apparence, et comme les Indiens sédentaires de nos jours, il avait des traditions anciennes peu claires, mais un rituel très complexe et précis, le tout oralement conservé et transmis de génération en génération.

Des savants, comme M. F. H. Cushing, Dr Washington Matthews, M. Adolphe Bandelier, qui ont beaucoup étudié ces questions, nous expliquent le symbolisme de la construction des *kivas* dont chaque partie avait une signification, et l'édifice, une fois

achevé, comme le plupart des temples actuels, était consacré solennellement.

La *kiva* a pour but de perpétuer le souvenir de la création. Cette chambre souterraine représente la cave dans laquelle les ancêtres de la race furent créés et où d'abord ils vécurent avant de venir à la surface de la terre. Ils parvinrent à sortir du trou où ils étaient et de l'obscurité qui les enveloppait par la force de de leurs prières et l'intervention de quelq'animal, au rapport de certaines légendes, ou par le moyen d'une échelle en bois de pin, disent les autres. Le *sipapu*, ou petite cavité vers le centre de la *kiva*, est le symbole du point d'émergence de la cave antédiluvienne ou de la venue au monde de la lumière. C'est encore de ce trou que viennent les influences bienfaisantes des puissances invoquées et autour de cet endroit qu'on dispose les idoles et les offrandes. La *kiva* a donc de plus un symbolisme religieux comme les églises modernes.

La forme circulaire du dôme représente le ciel, tandis que le toit et le foyer rappellent les éléments d'en haut et d'en bas. Les 6 piliers sont les symboles des six directions sacrées : les quatre points cardinaux, le zénith et le nadir.

Tels étaient le temple du troglodyte et les idées et sentiments généraux qu'il rappelait ou inspirait. De plus, il existait des lieux de pèlerinage et de dévotion dans l'ombre mystérieuse, sous quelque roche énorme, comme Boulder Castle. Un peu de maçonnerie complétait l'enceinte du sanctuaire où l'on a retrouvé pictographes et symboles se rapportant, comme à l'ordinaire, à l'eau, au soleil et à la lune, au vent, etc., comme cercles, croissants, spirales, swastika, mains, serpents ¹.

MATRIARCAT

Si ce n'est pas abuser de la similitude qui semble bien exister entre les Indiens pueblos, que nous connaissons mieux, et les «Cliff-Dwellers» disparus, nous ajouterons, pour compléter ce qui a déjà été dit de la vie sociale des anciens habitants des cavernes de la Mésa Verde, que la terre cultivée appartenait à la communauté du clan. Celle-ci en donnait une parcelle à chaque homme pour subvenir par l'agriculture aux besoins de sa famille.

Le matriarcat existait alors. La mère possédait la maison : chambres d'habitation et de réserve ou greniers, les ustensiles de cuisine et tout ce qui constituait le ménage, si l'on peut ainsi parler. Les enfants faisaient partie de son clan et habitaient avec

¹ Peet et Gunckel.

elle jusqu'à ce que les filles, s'étant mariées, bâtissent une maison près de celle de leur mère ou héritassent de chambres libres appartenant au clan maternel. Du nombre de filles fondant une famille dépendaient donc l'extension et la prospérité du clan.

Les garçons, quand ils atteignaient leur puberté, allaient bientôt rejoindre les hommes dans les *kivas* où ils priaient, travaillaient et dormaient, en dehors du temps passé à cultiver, chasser ou tisser. Seulement les objets personnels, comme vêtements, outils, armes, leur appartenaient en propre. Les moissons, une fois rentrées dans les greniers du clan, devenaient la propriété de la mère qui les utilisait pour la subsistance de sa famille.

Ce matriarcat très sage, quand on y réfléchit, assurait la dignité et l'indépendance de la femme, assurait la stabilité du foyer et était contrebalancé par l'avantage exclusif donné aux hommes de remplir les fonctions administratives, judiciaires, religieuses ou militaires.

VIII.—COUTUMES MORTUAIRES

Quand le troglodyte mourait on l'ensevelissait avec des cérémonies que nous ignorons. D'après la description qu'a donnée Nordenskjöld de corps découverts, spécialement à Spruce-Tree House, et de ceux qu'on peut voir au Musée de Denver et ailleurs, les cadavres étaient triplement revêtus. D'abord, pour les hommes la tunique de peau de daim, et pour les femmes une sorte de pagne tissée en coton ou en fibres de *yucca*; puis, un manteau de plume ou duvet de dindon ou autre oiseau; enfin, une natte ou paillasson d'herbe, de brindilles de saule ou même de lamelles de bois.

On déposait les restes du défunt ainsi paré et protégé dans une chambre basse et obscure du fond de la caverne et l'on en scellait la porte. C'est là qu'on a retrouvé des momies et des squelettes. A leurs côtés avaient été déposés: arcs et flèches, vases et corbeilles; on a trouvé aussi des mocassins aux pieds et parfois des amulettes, une baguette magique, des poches en peau de chien des prairies contenant diverses choses.

Les corps des enfants ont été généralement découverts dans de grands vases, placés sous ou derrière un foyer ou une cheminée, dans une chambre abandonnée ou scellée. Les adultes étaient couchés sur le côté, les enfants placés dans la position qu'ils occupaient dans le sein de leur mère.

Ainsi finissait l'habitant des falaises, comme individu. Cela nous conduit naturellement à des questions d'une portée plus considérable intéressant sa race.

A.-S. RENAUD, P.S.S.

(*A suivre.*)

PAGES ROMAINES

LE CARDINAL RESPIGHI ET LES CARDINAUX VICAIRES.—RÉFORME DE LA GARDE NOBLE.

Moins heureux que Pie X, dont la robuste constitution a surmonté aisément la grande fatigue qui, à un moment, inspira de légitimes craintes, dans le courant de mars, le cardinal Pietro Respighi succombait le jour de Pâques aux atteintes d'une courte maladie. Né à Bologne le 22 septembre 1843, le cardinal Respighi fut successivement curé de Pieve di Budria, évêque de Guastalla, et promu le 30 novembre, 1896, à l'archevêché de Ferrare. Léon XIII le créa cardinal du titre des IV Saints Couronnés le 19 juin 1899, et lui imposa le chapeau le 22 juin suivant.

A la suite de la mort du cardinal Jacobini qui, ayant succédé au cardinal Parocchi dans l'administration du diocèse de Rome, ne l'exerça que l'espace d'un mois, et les cardinaux de Curie ayant décliné les offres de Léon XIII au sujet de cette nouvelle succession, le cardinal Respighi fut appelé en l'année 1900, à prendre la direction du Vicariat de Rome, qu'il a gardée jusqu'à sa mort.

Depuis l'extinction du grand schisme d'occident, que de personnages à haute envergure occupèrent cette charge d'administrateur de la ville et du diocèse de Rome, en ce qui regardé le spirituel. Sous les pontificats de Paul II et de Sixte IV ce fut Dominico de Dominicis, originaire de la Vénétie et dont la culture littéraire forçait l'admiration ; il mourut à Brescia en 1478. Sous Alexandre VI, les titulaires du vicariat de Rome furent des Espagnols. Souvent même à cette époque l'administration du diocèse romain fut confiée à des évêques non encore revêtus de la pourpre cardinalice. Sous Léon X, Adrien VI et Clément VII, Andrea Jacobozzi, qui avait accepté la charge si enviée et si difficile de vicaire du Pape, s'imposait au respect de ses contemporains par son extraordinaire érudition, non moins que par sa grande sainteté. Paul III, en 1535, s'écartant des usages observés par ses prédécesseurs, nomma son vicaire le cardinal Paul-Émile Cesi, romain, *corrector et reformatior morum universi cleri romani*, en lui adjoignant deux autres cardinaux pour l'exercice de sa charge. Ce n'est que depuis le pontificat de Paul IV que le titulaire du vicariat de Rome, fut toujours pris parmi les membres du Sacré Collège. Les vice-gérants de Rome qui n'étaient autre chose que les vicaires du cardinal Vicaire, ne furent créés que sous le gouvernement de Pie IV. L'appellation de *Reformatior morum in Urbē* réapparaît sous saint Pie V, lors de la nomination de Giovanni Oliva. Le cardinal Jérôme Rusticucci, qui fut Vicaire de Rome sous Sixte V, Urbain VII, Grégoire XIV, Innocent IX, Clément VIII, mit un tel zèle à régler sa conduite et son administration sur les conseils que saint Bernard avait adressés au Pape Eugène III, dans son livre *De consideratione*, qu'il était un exemple vivant des plus hautes vertus sacerdotales, dit son historien.

En 1603, le Vicariat était administré par le cardinal Camilla Borghèse, élu ensuite pape sous le nom de Paul IV. Ce fut par l'intermédiaire de son successeur, le cardinal Jérôme Pamphili, que ce pape enjoignit à tous les évêques qui prolongeaient outre mesure leur séjour dans Rome de rejoindre au plus tôt les diocèses dont ils étaient les pasteurs.

Sous les pontificats de Urbain VIII, Innocent X, Alexandre VII, Clément

IX, Clément X, le cardinal vicaire Marzia Ginetti jouissait d'une telle réputation dans la science canonique qu'il fut appelé à devenir préfet de onze congrégations romaines. Sous Clément X, Innocent XI, Alexandre VIII, Innocent XII, Clément XI, le cardinal Gaspard Carpegna mérita un éloge qui l'appelle *vir admirabili prudentia, vigilantia ac dexteritate, maxima morum gravitate et sapientia princeps fuit*, dans son gouvernement qui dura 43 ans. Il avait cette particularité que, de prime abord, il rejetait toutes les demandes qui lui étaient adressées, puis se ravisant il les accueillait toutes. D'une manière d'agir absolument opposée à celle du cardinal Carpegna, le cardinal Dominique Paracciani admettait sans nul retard toutes les sollicitations. Après avoir été, pendant 20 ans, secrétaire d'Etat de Clément XI, le cardinal Fabrizio Paolucci fut l'objet de l'*exclusive* de la part de l'empereur et devint alors Grand Pénitencier, charge dont il se démit sur le désir du pape Innocent XIII qui lui confia le Vicariat de Rome.

Sous Clément XII, Benoit XIV, Clément XIII, le cardinal Antoine Gaudagni, des Carmes déchaussés, montra une telle sainteté que le procès de sa béatification fut entrepris après sa mort. Sous l'invasion française, le cardinal Della Somaglia, vicaire de Sa Sainteté, fut successivement déporté à Mézières, à Charleville, et le cardinal Antoine Despuig de Dameto, pro-vicaire en l'absence de son collègue, fut exilé à Paris. Della Somaglia ne reprit possession de sa charge que lors du retour de Pie VII dans ses états, après la chute de l'empereur Napoléon. Le 10 mai 1820, Pie VII donnait l'administration du Vicariat au cardinal Annibale della Genga qui régna plus tard sous le nom de Léon XII. Le 21 novembre 1834, Grégoire XVI donnait au cardinal Charles Odescalchi, évêque de Sabine, archiprêtre de Sainte-Marie Majeure, préfet de la congrégation des Evêques et Réguliers, vice-chancelier de la Sainte Eglise, le Vicariat de Rome ; il en assumait la charge jusqu'au 21 novembre 1838, jour où, le pape ayant finalement cédé à ses désirs, il renonça, en plein consistoire, à la dignité cardinalice pour entrer en qualité de simple religieux dans la compagnie de Jésus ; il mourut en odeur de sainteté le 17 août 1841. Le 22 décembre 1841, Grégoire XVI nommait vicaire de Rome le cardinal Constantino Patrizi ; il fut le grand électeur de Pie IX au conclave qui suivit la mort de Grégoire XVI ; il rejoignit le pape dans son exil de Gaète et de Naples, le devança dans Rome quand les Français eurent reconquis la Ville Eternelle sur les troupes de la république romaine, et fut député par Pie IX pour se rendre à Paris à l'effet de conférer le baptême au prince impérial.

Plus près de nous, deux grands cardinaux illustrèrent la dignité de cardinal vicaire : Monaco La Valetta, et surtout son successeur immédiat, le grand cardinal Parocchi, dont le génie ne put désarmer les adversaires de ses opinions intransigeantes, mais força l'admiration même de ceux qui lui restèrent toujours hostiles. Le chagrin qu'il éprouva d'une démission qui lui fut imposée, en aggravant le mal qui le tourmentait depuis longtemps, abrégea les années de sa vie.

Il serait trop long de donner ici une étude, si rapide fût-elle, de l'organisation du Vicariat de Rome à travers les siècles. Bien des papes la modifièrent, ceux-ci lui donnant des pouvoirs extraordinaires, tant ils étaient grands et multiples, ceux-là les restreignant beaucoup. Pie X en a sensiblement changé l'aspect d'autrefois dans une constitution mieux adaptée aux exigences modernes.

Un vieux privilège, contre lequel protestait depuis longtemps le dévouement chrétien envers la personne sacrée du Pontife romain, vient d'être heureusement aboli. Grâce à ce privilège, la Garde noble pontificale ne se recrutait que dans la noblesse des anciens Etats pontificaux. Tant que les papes eurent la libre possession du domaine temporel de saint Pierre, il paraissait juste que les représentants des grandes familles revendicassent l'honneur de se constituer les gardiens vigilants du Chef de la chrétienté dont ils étaient doublement les sujets ; mais depuis que les événements de 1870 eurent transformé la noblesse romaine en noblesse italienne, le vieux privilège n'avait plus sa raison d'être. La noblesse du monde catholique tout entier n'a-t-elle pas généreusement versé son sang pour la défense de la Papauté en vingt champs de bataille, sous le pontificat de Pie IX ? Le sang versé pour la défense du sol sacré ne donnait-il pas un droit à la naturalisation ? Venus des quatre coins du monde, non pour accroître leur fortune au service de l'Eglise, mais pour la sacrifier au contraire au prestige de l'armée pontificale, ces nobles de tous les pays n'avaient pas une ambition exagérée, en sollicitant, comme souvenir de leur ancien dévouement, l'honneur qu'ils voulaient purement gratuit d'être admis parmi les gardes du corps du Pape. Leur souhait a été réalisé par Pie X, et désormais toute la noblesse de la terre pourra avoir des représentants dans la Garde noble pontificale.

Avant de s'appeler ainsi, cette troupe d'élite se nommait les chevaux légers, *Milites levis armatura*. Créée sous Innocent VIII, au XVe siècle, elle fut dissoute lors de l'invasion des armées républicaines françaises, le 20 février 1798.

Reconstituée sur de nouvelles bases le 20 novembre 1800, le chiffre de ceux qui la composaient fut porté à 48 unités, et son budget annuel fixé à neuf mille écus romains. Toutefois une partie de la garde ayant spontanément et généreusement décliné l'offre d'une indemnité quelconque, une nouvelle modification fut apportée au statut du 20 novembre 1800 par une dépêche du cardinal secrétaire d'Etat Consalvi, en date du 21 mai 1801. Les gardes nobles reçurent alors le privilège, jusque là réservé aux courriers du cabinet pontifical, de porter la calotte cardinalice aux nouveaux cardinaux demeurant à l'étranger. Léon XII changea un assez grand nombre de prescriptions faites par son prédécesseur relativement aux gardes nobles dont il fixa le nombre à soixante seize. Grégoire XVI fit de même, non moins que Léon XIII, mais les décrets de ces deux pontifes n'eurent pour objet que des détails. Naturellement, suivant les cours ordinaires de toutes les choses humaines, bien des articles des règlements pontificaux avaient disparu devant ces usages qui, timides à leur origine, se légitiment d'eux-mêmes quand, après être parvenus sournoisement à leur trentième année, ils invoquent la prescription pour s'imposer. La gratuité primitive du service avait fini par élarger au budget pontifical sous des titres divers, ce qui ne contribuait pas peu à faire de la garde noble une garde fermée. La constitution récente que cette troupe d'élite vient de recevoir, tout en respectant les droits acquis, ouvre largement les rangs de la noble garde à toutes les noblesses terrestres, et en honore les sentiments en ne lui offrant que l'honneur de servir le plus grand Roi du monde.

Une légende bien accréditée affirmait que dans sa jeunesse Pie IX avait été garde noble de Pie VII : cette légende ne reposa jamais sur aucun fondement sérieux. Pie IX, qui n'avait été ordonné prêtre qu'à la condition de ne pouvoir célébrer la sainte messe qu'avec l'assistance d'un autre prêtre, à

cause d'une pénible maladie, sollicita de Pie VII d'être affranchi de cette gêne : « Volontiers, lui répondit son prédécesseur, d'autant plus que nous croyons que désormais votre mal ne vous tourmentera plus. » La prophétie se réalisa. Pie IX fut un miraculé de Pie VII, mais non l'un de ses gardes.

DOM PAOLO AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

Abrégé de Géologie, par l'abbé V.-A. HUARD, 160 pages in-12, avec 75 gravures dans le texte, Québec, 1913. Ce manuel complète brillamment la série du *Cours abrégé d'Histoire naturelle, à l'usage des maisons d'éducation*.¹ Nous avons déjà signalé à nos lecteurs les trois premiers abrégés : ceux de *Minéralogie*, de *Botanique* et de *Zoologie*, du même auteur. Celui-ci mérite encore plus nos éloges, car il traite d'une science moins définie et où l'imagination, pour en pas dire l'arbitraire de ceux qui l'ont cultivée, s'est donné souvent libre carrière aux dépens de la vérité historique et de la révélation. Dans la composition de son manuel, M. l'abbé Huard s'est inspiré aux sources les plus chrétiennes comme les plus sûres et les plus sérieuses au point de vue scientifique. Il n'a pas même voulu bénéficier (si le mot est juste) des tolérances admises en matière d'évolution et il se déclare franchement pour la fixité des espèces proprement dites. Etant donnée l'atmosphère nettement chrétienne de notre enseignement secondaire et supérieur, M. l'abbé Huard a donné—et c'est presque une curiosité dans le siècle où nous vivons—une saveur apologétique à son *Abrégé*. Cela ne nuira en rien à sa valeur scientifique et surtout, ne déplaira pas à notre jeunesse étudiante, à qui l'on pourrait attribuer pour devise : *Deus scientiarum Dominus est*, ou cette autre, choisie, aux siècles de foi, par l'université d'Oxford, et qui persiste toujours malgré toutes les vicissitudes : *Dominus illuminatio mea*.

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

La contemplation. Principes de théologie mystique, par le R. P. E. LAMBALLE, Eudiste, chez Téqui, Paris.—Les quatre chapitres que comprend ce livre sont reproduits intégralement, à quelques notes près, de « l'Ami du Clergé » dans lequel l'auteur les avait déjà publiés. Les éloges ne lui manquent pas : c'est la raison de cette nouvelle publication, à notre avis très opportune. En effet, plus qu'on ne se l'imagine volontiers, il est encore, de nos jours, des âmes généreuses qui s'adonnent à l'oraison et s'unissent à Dieu dans la contemplation ; or, pour conduire ces âmes, pour les diriger, il faut des guides éclairés, capables de stimuler leurs ascensions et de les garder contre toute illusion.

D'aucuns prétendent que notre époque est pauvre en œuvres de spiritua-

1.—En vente chez l'auteur, à l'archevêché de Québec, au prix d'une piastre *franco* pour les quatre abrégés à la fois. L'*Abrégé de Géologie* n'est vendn séparément qu'au prix de 40 sous l'exemplaire, *franco*.

lité. Cependant, outre l'œuvre globale des trois grands mystiques contemporains qui se nomment Mgr Gay, le Père Faber et le Père Exupère, O. M. C. nous avons eu, en ces dernières années, des ouvrages qui sont plus que de simples essais. Tout le monde connaît en effet « Les grâces d'oraison » du P. Poulin, S. J., « La Science de la Prière » du P. Ludovic de Besse, O. M. C., et le livre de Mme l'abbesse de Solesmes, « La Vie spirituelle et l'Oraison » qui, sous des titres différents, avec des théories diverses,—on pourrait les appeler « manifestes de trois grandes Ecoles »—traitent le sujet que le P. Lamballe nous offre aujourd'hui, mais avec cette différence que son livre, moins compact, plus didactique, d'un exposé très clair, se trouve, semble-t-il, en voie de devenir le « manuel » de choix.

Son école, à lui, c'est la tradition, c'est-à-dire les grandes lois avec les grands maîtres : saint Jean de la Croix, sainte Thérèse, saint François de Sales, qu'il suit en quatre chapitres : nature de la Contemplation, son appel, sa direction générale, ses phases.

Et si les programmes chargés de nos séminaires, les soucis du ministère paroissial, ont fait que l'étude de la théologie mystique est demeurée souvent le fait d'une élite, nous sommes persuadés que désormais, tout élémentaire qu'il soit, une place sera faite au livre du P. Lamballe, dans la bibliothèque des séminaires, des noviciats et des maisons religieuses. P. P.

AVERTISSEMENT

A l'avenir, les seuls ouvrages dont on nous fera parvenir DEUX exemplaires auront droit à une notice critique dans la Bibliographie de notre Revue. Ceux dont on ne nous aura envoyé qu'un seul exemplaire seront simplement mentionnés sous le titre "Ouvrages reçus."

OUVRAGES REÇUS

Les Psaumes du Bréviaire, traduits de l'hébreu (texte latin et traduction française), par l'abbé H. LESÈTRE. In-18 (XII, 412 pp.), 2 frs.—P. Lethiellieux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6^e).—Ce petit livre publié à l'occasion de la réforme du Psautier, est bien propre à faire pénétrer et goûter davantage les profonds enseignements et les beautés sublimes des chants inspirés du prophète-roi. Le prêtre ou le clerc qui a nourri son âme de cet aliment mystique est sûr de s'acquitter avec plus de ferveur et de profit de la prière officielle de la sainte Eglise. L. L.

NUMÉROS DEMANDÉS

Ceux de nos abonnés qui ne conservent pas la collection de la revue nous rendraient service en nous faisant parvenir les numéros suivants, que nous leur payerons 10 sous chacun, s'ils le désirent.

Années 1904, no de janvier ; 1905, no de juin ; 1908, no de juillet ; 1909, nos de mars, avril, mai ; 1910, no de janvier ; 1911, nos de février et novembre.

Le Directeur-propriétaire, - - - - - **L'abbé L. LINDSAY.**

Imprimé par la Cie de l'ÉVÈNEMENT, 30, rue de la Fabrique, Québec.